MÉMOIRE

SUR LA NON CONTAGION

DE LA FIÈVRE JAUNE,

PAR PIERRE LEFORT,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PREMIER MÉDECIN EN CHEF DE LA MARINE, MÉDECIN DU ROI, A LA MARTINIQUE, PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE D'ÉMULATION DE CETTE COLONIE, CORRESPONDANT SPÉCIAL DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, DE LA SOCIÉTÉ LINÉENNE DE LA MÊME VILLE, DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Verumtamen eadem natura modum tenere nescia est, sed timoribus salutaribus semper vanos et inanes admiscet..... Undè panici terrores, etc.

Fr. BACON. De augment. scient.

A SAINT-PIERRE,

Chez FLEUROT et Ce, Imprimeurs des Gouvernemens de la Martinique et de la Guadeloupe.

1823.

EXTRAIT DE LA SÉANCE

DE LA

SOCIÉTÉ MÉDICALE D'ÉMULATION DE LA MARTINIQUE,

du 1er février 1823.

« Après avoir entendu le rapport de
» M. le docteur Garnier sur le Mémoire
» de M. le docteur Lefort, concernant la
» non contagion de la fièvre jaune, la
» Société, partageant l'opinion de ce der-
» nier, adopte unanimement le rapport.
» Elle conclut à solliciter de MONSIEUR
» LE GOUVERNEUR l'impression de ce Mé-
» moire. »

MÉMOIRE

SUR LA NON CONTAGION

DE LA FIÈVRE JAUNE.

Je n'eus pas plutôt reconnu que la fièvre jaune n'est point une maladie contagieuse, que j'adressai au gouvernement mon *Opinion* sur cette question, d'une si grande importance, et j'exposai dans un mémoire particulier, sous la date du 1er août 1819, les motifs de mon opinion (1). Depuis la publication de ce mémoire, imprimé par décision de la Société de médecine de Paris, et inséré dans son *Journal général* du

---

(1) Opinion *motivée* de M. Lefort, médecin du Roi, à la Martinique, sur la non contagion de la maladie dite *fièvre jaune.*

mois de novembre 1820, de nouveaux et nombreux témoignages reçus des médecins les plus distingués de l'Amérique et des Antilles, avec lesquels je suis en correspondance, et ma propre observation, m'ont de plus en plus confirmé dans la rassurante doctrine que j'y établissais sur des argumens et des preuves que jusqu'ici les partisans de la doctrine contraire n'ont point essayé de combattre. Alors qu'il était question de former une commission sanitaire en France, je crus qu'il était bon de rassembler, sur une question regardée comme indécise encore, le plus de documens possibles; ainsi, non content d'offrir au ministère auquel j'ai l'honneur d'appartenir, le fruit de mes recherches et de mes propres observations, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le mettre à même de connaître aussi l'opinion des médecins qui, fixés depuis long-temps à la Martinique, ont eu de fréquentes occasions d'étudier la fièvre jaune, et ont pu conséquemment se former une juste idée du caractère de cette maladie. Tous, médecins militaires et civils, se sont empressés de répondre à l'appel de S. Exc. Monsieur le comte Donzelot, gouverneur de cette île, et leurs mémoires, au nombre de vingt, ont été transmis au ministère de la marine au commencement de 1820.

A mesure que des faits nouveaux et confirmatifs de la non contagion de la fièvre jaune se sont offerts à mon observation, j'ai eu le soin de les noter et de les faire connaître au gouvernement. Ces faits sont nombreux et variés, et leurs détails excéderaient de beaucoup les bornes d'un simple mémoire, que mes occupations me permettent à peine de composer dans ce moment. Je vais donc me contenter de consigner ici ceux de ces faits qui sont en même temps des expériences positives et décisives sur la question que nous discutons ; ils sont extraits de nos cahiers de 1821.

Cette année a été, pour cette partie du monde, une année vraiment calamiteuse. Nos tableaux comparatifs nous font voir que le nombre des malades traités à l'hôpital du Fort-Royal pendant cette année, égale à peu près le total des malades des deux années précédentes, et que le nombre proportionnel des morts a presque également été double cette année. Ce surcroît de maladies et de morts n'a pas été, en 1821, le lot exclusif de cette colonie et des Européens. D'après tous les rapports qui nous sont parvenus du dehors, il paraît qu'il y a eu dans toutes les îles de cet Archipel beaucoup de maladies et de mortalité, et de long-temps la population créole n'avait eu tant à souffrir. Un effet aussi général

suppose aussi une cause commune et générale. Or, cette cause, que je n'ai cessé de signaler dans mes rapports, n'est autre que les vents chauds et humides du sud, sud-est, sud-ouest, lesquels ont généralement régné depuis le mois de mars jusqu'à la fin de l'année. C'est cette cause générale qui donne tant de force et d'activité aux causes locales, favorise si éminemment les prédispositions personnelles et produit tant de maladies diverses, selon la nature et la constitution particulières des individus et des peuples soumis à leur influence; car nous ne reconnaissons point de cause *spécifique exclusive* de la fièvre jaune. En effet, nous voyons tous les jours que, soumis aux mêmes actions morbifiques, les uns sont atteints de cette maladie et les autres d'affections diverses. Ainsi, si les Créoles, sous l'influence malfaisante des vents du sud, n'éprouvent pas cette maladie dans laquelle les principaux viscères sont souvent frappés tous à la fois et promptement désorganisés, à moins que l'art éclairé n'y oppose de prompts et puissans secours, c'est que l'habitude qui modifie tout et paralyse même l'effet des agens les plus délétères, les a rendus moins *impressionnables* à l'action de ces vents. Mais si les indigènes et les vieux Européens acclimatés sont généralement exempts de la fièvre

jaune, ils sont sujets à des fièvres intermittentes, rémittentes, bilieuses, pernicieuses, etc.; et ces maladies diverses ont été pour eux, en 1818 et 1821, sous le rapport de la fréquence et de la gravité, ce que la fièvre jaune a été pour les étrangers.

Le développement de la fièvre jaune aux Antilles, sur un grand nombre d'hommes à la fois, sur des points différens, éloignés les uns des autres, au niveau ou peu élevés au-dessus du niveau de la mer, à bord des bâtimens en rade ou en pleine mer, coïncide si exactement avec l'élévation de la chaleur et de l'humidité, et avec la direction des vents du sud, qu'il n'est pas permis de méconnaître, dans ces conditions météorologiques, la vraie cause des épidémies de fièvre jaune. L'effet ici est intimement et nécessairement lié à sa cause. La production et l'extension de la fièvre jaune, sous l'influence prolongée des vents du sud, est un fait observé par tout le monde, avéré et si inévitable, qu'on peut le prédire sans crainte de se jamais tromper. Cette action des vents du sud est sensible sur tout ce qui respire ici; ils produisent des effets indéfinissables sur nos sens; on les ressent dans son lit, ou assis à son bureau; ils accablent, suffoquent et poussent à la mélancolie. Dire en quoi consistent ces altérations

atmosphériques, dont les effets sont si redoutables, et chercher à en déterminer la nature spécifique, est une tâche sans doute au-dessus des facultés de l'homme. Beddœs, Berthollet et Matti n'ont obtenu aucune différence appréciable dans l'air de la côte de Guinée, dans celui d'Egypte et dans celui d'Espagne, qu'ils ont analysé. Mais l'analyse des gaz est si difficile, on emploie tant d'agens différens dans cette opération, qu'il ne serait pas juste d'inférer de ces expériences, que l'air atmosphérique n'est jamais et nulle part altéré dans ses principes constitutifs. Or, comme d'un autre côté la chimie ne possède point d'instrumens propres à saisir et caractériser certaines émanations miasmatiques, certains gaz délétères produits dans des lieux particuliers, répandus dans l'atmosphère de ces lieux, il s'en suit que l'eudyométrie, ou l'art de mesurer la pureté de l'air, n'a véritablement été jusqu'ici que d'une bien faible ressource ou de bien peu d'utilité à la médecine. Mais les faits, s'ils sont d'ailleurs constans et authentiques, n'en ont pas moins de valeur, lors même qu'on ne saurait les expliquer. Or, il est de fait, je ne saurais trop le redire, que la fièvre jaune ne se développe jamais à la manière des autres épidémies, que par et sous l'influence des vents du sud. Quand cette cause générale manque, il n'y

a de fièvres jaunes que dans certains lieux bornés, ou bien on en voit çà et là quelques cas sporadiques, tels que nous en avons eus en 1819 et 1820. Il n'y eut en tout à l'hôpital du Fort-Royal, en 1820, que quarante-deux hommes atteints de la fièvre jaune, et cependant le personnel, tant en soldats qu'en marins et en ouvriers militaires, était fort considérable. Mais, cette année, il n'y eut point de vents de sud constans : ces vents ne parurent jamais que quelques jours, et jamais plus de vingt-quatre heures de suite. Au surplus, cette influence meurtrière des vents de sud, ou des vents qui se rapprochent de ce *rumb*, est à peu près commune sous les mêmes parallèles, ou sur les points correspondans de notre hémisphère. Ainsi, c'est sous l'influence des vents *étésiens*, que les fièvres inflammatoires bilieuses, décrites par Hyppocrate, maladies si analogues à la fièvre jaune, si elles n'étaient la fièvre jaune même, se montraient toujours ; et c'est également toujours ainsi que cette maladie s'est manifestée épidémiquement à la Côte-Ferme et aux États-Unis de l'Amérique, de même qu'en Espagne et en Italie, dont le climat a tant de ressemblance avec celui de la Grèce. On serait donc généralement exempt d'épidémies de fièvre jaune aux Antilles, si les

vents n'y soufflaient jamais du sud pendant une certaine durée : sans cette influence, à laquelle il est impossible de se soustraire, la fièvre jaune n'atteindrait que des personnes exposées à des causes locales intenses, telles qu'il s'en rencontre à peu près dans toutes les villes situées au niveau de la mer, et souvent à bord des vaisseaux de guerre et du commerce. Avec une haute température humide, telle qu'elle est incessamment aux Antilles, quelle que soit la direction des vents, ces causes locales suffisent pour produire la fièvre jaune parmi les étrangers non encore acclimatés; et c'est pour cette raison qu'elle est vraiment endémique ici, au continent américain, etc. Enfin, des individus sont frappés de la fièvre jaune ici, indistinctement toute l'année, au milieu d'un grand nombre d'hommes qui en sont exempts, sans que l'on puisse assigner comme cause de cette maladie, ni la direction des vents, ni certaines localités. Mais ces exemples de fièvres jaunes sporadiques ont des causes particulières, toujours évidentes. On les trouve invariablement ces causes dans des écarts de régime, dans l'abus des liqueurs fortes, des plaisirs, des exercices de tout genre, dans la suppression subite d'une forte transpiration, etc. En remontant à l'origine de ces exemples isolés de fièvre jaune, on est bien sûr d'en trouver la cause dans un

ou plusieurs de ces actes qu'une aveugle présomption, ou que l'illusion encourage, et que la faible raison, subjuguée par les sens, ne saurait toujours réprimer. Ce simple aperçu des causes de la fièvre jaune qui, selon qu'elles agissent de concert ou séparément, en font une maladie épidémique, endémique ou purement sporadique, écarte déjà, comme on voit, toute idée de contagion pour cette maladie.

A l'autorité des plus nombreux et des plus imposans témoignages, et à celle des faits et des expériences déjà connus et produits en faveur de la non contagion de la fièvre jaune, nous allons joindre quelques faits récens, et quelques expériences directes et positives qui ajouteront, s'il est possible encore, à l'évidence de la vérité que nous cherchons à établir et à faire prévaloir dans tous les esprits.

Le premier fait que je vais reproduire concerne le brick *l'Euryale*, commandé par M. Villaret de Joyeuse. La fièvre jaune qui s'était manifestée à bord de ce bâtiment pendant une croisière, le força de relâcher au Fort-Royal dans les derniers jours du mois de mars 1821. Avant d'y arriver, *l'Euryale* avait déjà perdu six hommes de son équipage, au nombre desquels se trouvait le chirurgien-major, et il avait à bord un grand nombre de malades. A leur arrivée, ils furent

visités par M. Deverre, chirurgien-major *du Railleur*, qui les fit transporter sur-le-champ à l'hôpital. *L'Euryale* étant entré au carénage, pour y être momentanément désarmé, des hommes étrangers à son équipage et provenant de la frégate *la Gloire*, y furent envoyés en corvée, et y contractèrent la fièvre jaune, dont plusieurs moururent. Voilà, disais-je, en rendant compte de ce fait au gouvernement et à M. le docteur Valentin, pour les *contagionistes*, un nouvel argument en faveur de leur opinion, et tous leurs argumens sont de cette nature. Tel est, par exemple, celui du brick *le Palinure*, si souvent rappelé. Mais ici comme partout ailleurs, la fièvre jaune ne s'est pas étendue au-delà du foyer d'*infection* où elle a pris naissance, et où elle a atteint ceux qui sont venus s'exposer à son action. Les malades de *l'Euryale*, transportés à l'hôpital sur diverses embarcations, envoyés ensuite en convalescence au Fort-Bourbon (1) avec les hardes qu'ils avaient à bord,

---

(1) Le fort Bourbon est bâti sur un plateau éloigné de la ville de Fort-Royal de 800 toises, et élevé au-dessus de la surface de la mer d'environ 75. La chaleur n'y monte jamais au-delà du 24e degré, et ne descend point au-dessous du 16e (Réaumur); l'humidité au-delà de 90, et au-dessous de 50 (Hygr. de Richer). Au Fort-Royal, la chaleur ne dépasse point

redescendus en ville, et mêlés à toute la population, n'ont nulle part communiqué leur maladie : donc la fièvre jaune n'est pas une maladie contagieuse. Voilà notre argument, à nous qui ne cessons de nier la propriété contagieuse de cette maladie. Que nos adversaires en fassent voir le faux, et nous partagerons leur opinion!

Ce passage d'une longue lettre que j'écrivais à mon honorable confrère le docteur Valentin, a été inséré par lui dans le *Journal universel des Sciences médicales*, cahier d'octobre 1821, et a donné lieu à quelques réflexions que nous examinerons tout à l'heure.

---

le 27e degré à l'ombre, et ne descend jamais au-dessous du 17e degré; l'humidité va souvent jusqu'au 98e degré et ne descend jamais au-dessous du 55e. Des observations thermométriques et hygrométriques, faites comparativement au fort Bourbon et au Fort-Royal, avec deux instrumens de Richer, parfaitement d'accord, donnent pour résultat, terme moyen, deux degrés de chaleur, et douze degrés d'humidité en plus pour le Fort-Royal. C'est vers les deux heures de l'après-midi, pour la chaleur, et vers les six heures du matin, pour l'humidité, qu'on remarque la plus grande différence entre ces deux points. Ces données positives, acquises par quatre ans d'observations faites trois fois par jour, rendent assez raison de la différence de salubrité entre la ville du Fort-Royal et le fort Bourbon, et auront leur application lorsque nous nous occuperons plus spécialement de l'étiologie de la fièvre jaune.

Entr'autres bâtimens qui furent infectés de la fièvre jaune durant le cours de la désastreuse année 1821, nous citerons les corvettes de S. M., *l'Égérie* et *la Diligente*, commandées, la première, par M. le vicomte Dumanoir, et la seconde, par M. Le Normand Kergré. Ces deux bâtimens et le brick *le Silène*, commandé par M. le capitaine de vaisseau Morice, avaient passé la saison de l'hivernage aux Trois-Ilets, rade située au fond de la baie du Fort-Royal; et bien que mouillés l'un à côté de l'autre et en libre communication, *la Diligente* et *le Silène* ont été exempts de la fièvre jaune tout le temps qu'ils sont restés à ce mouillage, tandis que *l'Égérie* y a perdu plusieurs hommes de cette maladie. Cette dernière corvette eut ordre de prendre la mer à la fin d'octobre, et de se porter au vent de l'île, sans trop s'en éloigner. Au bout de huit jours de croisière, quelquefois salutaire en pareil cas, elle fut forcée de relâcher, et envoya à l'hôpital, le jour de sa rentrée (9 novembre), onze hommes atteints de la fièvre jaune. La maladie prenant chaque jour plus de développement, il fut décidé que *l'Égérie* serait momentanément désarmée, soumise aux procédés de désinfection qui avaient eu un succès complet

pour *l'Euryale* et *l'Hirondelle* (1), et que le restant des hommes de l'équipage serait envoyé en casernement au fort Bourbon. Sur soixante-dix hommes auxquels se trouvait réduit l'équipage de *l'Égérie*, évacués au fort Bourbon, onze emportant en eux le principe de la maladie, en sont frappés dans l'espace d'une semaine; et enfin sur trente-six hommes envoyés du fort Bourbon pour désarmer la corvette, dix y ont été atteints de la fièvre jaune.

En somme, *l'Égérie* a perdu, dans l'espace de deux mois à peu près, la moitié de son équipage, y compris le commandant, deux officiers, deux chirurgiens et l'agent comptable. C'est un des exemples les plus malheureux que l'on puisse citer des ravages de la fièvre jaune; et quand on songe qu'avec de telles causes de destruction à bord, *l'Égérie* aurait pu être surprise, à cent lieues de toute terre, de calmes ou bonaces, on est comme saisi d'horreur; le dernier homme de cet équipage infortuné y aurait infailliblement trouvé son tombeau.

La Diligente, revenue des Trois-Ilets au mouillage du Fort-Royal, le 19 octobre, y ressentit à son tour les atteintes de la fièvre jaune, et avait perdu le chirurgien-major et plusieurs

(1) *Voyez* les procès-verbaux à la fin de ce Mémoire.

autres hommes de son équipage, lorsqu'elle prit la mer le 30 octobre, de conserve avec *le Silène*. Dans le trajet de la Martinique à Porto-Cabello, le commandant et quatre hommes tombèrent malades; mais ce ne fut qu'au bout d'une semaine de séjour sur cette rade, que la fièvre jaune se développa avec fureur parmi tout l'équipage. Le seul chirurgien de cette corvette étant lui-même tombé malade, M. Cornuel, chirurgien-major du *Silène*, reçut l'ordre, le 18 novembre, de se rendre à bord de *la Diligente*, et de s'y charger du service de santé. C'était une belle et noble tâche dont ce jeune médecin s'est acquitté de la manière la plus distinguée. Dans l'excellent rapport qu'il m'adressa à son retour de la Côte-Ferme ici, M. Cornuel, après avoir sommairement indiqué les causes de la fièvre jaune à bord de *la Diligente*, et en avoir formellement exclu la contagion, dit : « Sans doute le séjour » de *la Diligente* à Porto-Cabello a augmenté » les progrès et la rapidité de la maladie sur » ce bâtiment; car, bien qu'il ait eu des malades » avant son arrivée en ce port, ce n'est que là » que la maladie a pris un caractère d'activité » pour atteindre treize individus en un jour. » Cependant, il ne régnait aucune maladie épi-» démique, ni dans la ville, ni sur les bâtimens » amarrés dans le port; et ce n'est que lors du

» départ de la corvette, que l'on apprit que
» cinquante hommes de l'armée de Valencia
» étaient dirigés sur l'hôpital de Porto-Cabello,
» et qu'ils éprouvaient des symptômes sem-
» blables à ceux de la maladie qui régnait à
» bord de *la Diligente*. Les matelots de *la Di-*
» *ligente*, avant le désarmement, allaient tous
» les jours à bord *du Silène*, et l'on n'a point
» vu, dans ces circonstances, un seul exemple
» de fièvre jaune sur le brick. Si les matelots
» *du Silène*, ou de tout autre navire, avaient
» été à bord de *la Diligente*, s'ils étaient des-
» cendus dans l'entre-pont, ils auraient contracté
» la maladie régnante, parce qu'ils se seraient
» exposés aux causes de cette maladie qui exis-
» taient dans la corvette. »

Ainsi, quoique les hommes de *la Diligente* aient eu, au fort même de la maladie, des rapports avec ceux *du Silène*, jamais ils n'ont communiqué la fièvre jaune à ceux-ci; et de fait, ce brick a effectué son retour en France sans avoir eu un seul malade de la fièvre jaune.

La Diligente, comme *l'Égérie*, a perdu en moins de deux mois son commandant, deux chirurgiens, un élève et presque la moitié de son équipage. Elle a été momentanément désarmée à son arrivée, le 13 décembre, et ce qui restait

de son équipage, en santé, a été aussi envoyé au fort Bourbon. Il est arrivé aux matelots de *la Diligente*, ce qui était arrivé à ceux de *l'Égérie* : plusieurs qui étaient montés avec l'apparence de la santé, y sont tombés malades de la fièvre jaune dans l'intervalle de deux à huit jours, et d'autres, envoyés en corvée pour désarmer la corvette, y ont aussi été atteints de la fièvre jaune. Ainsi, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de décembre 1821, les équipages de trois bâtimens infectés au dernier point de la fièvre jaune, ont été envoyés au fort Bourbon avec leurs effets de corps et de lits, sans avoir été soumis à aucune espèce de désinfection préalable, et ont habité là successivement, et, pour ainsi dire, sans interruption pendant huit mois. Une trentaine de ces hommes montés en apparence de parfaite santé, mais réellement déjà sous l'empire de la maladie puisée à bord, y tombent malades, et plusieurs en meurent. Il y a trois compagnies de soldats casernées au fort Bourbon, et une de ces compagnies, celle de gendarmes, est nouvellement arrivée de France. Aucune précaution n'est prise, aucune réserve n'est imposée : soldats et marins vivent ensemble absolument. Or, malgré cette intime communication des marins et des soldats, pas un seul de ceux-ci n'a été atteint de la fièvre

jaune. Voilà des faits authentiques, notoires; ils ont pour témoins tout ce qui doit faire autorité partout, des hommes dont les lumières et la probité ne permettent pas même le doute. C'est sous leurs yeux que j'écris ces faits, et c'est sur leur témoignage que je les appuie. Au reste, ce que je raconte dans ce mémoire, est extrait, à peu près, mot à mot de mes rapports mensuels à S. Exc. M. le gouverneur de la Martinique, et ces rapports sont régulièrement transmis au ministre de la marine.

Cette immunité constante et absolue pour une garnison vivant pendant huit mois au milieu d'hommes infectés de la fièvre jaune, est un argument péremptoire auquel la chicane même n'a rien à opposer. Demandons, en effet, à ceux qui soutiennent encore si opiniâtrement le système de la contagion, pourquoi la fièvre jaune ne s'est communiquée à aucun des individus du fort Bourbon? Je les défie de répondre à cette question, et d'expliquer les faits que je viens de citer d'une manière plausible, et qui se concilie avec l'idée qu'il faut avoir d'une maladie contagieuse, parce que là, d'ailleurs, se trouvent réunies, d'après leurs principes mêmes, toutes les conditions propres et favorables à la contagion. Pour moi, je dis avec tous les médecins des Antilles et ceux du

continent américain, et avec la généralité des médecins anglais et français qui ont été à même d'étudier la fièvre jaune sur les lieux : les marins de *l'Euryale*, de *l'Hirondelle*, de *l'Égérie* et de *la Diligente* n'ont communiqué la fièvre jaune, ni aux soldats du fort Bourbon, ni aux habitans de la campagne et de la ville, parce que cette maladie n'est point transmissible d'un individu à un individu, propriété qui distingue une maladie contagieuse de toutes les autres.

Le compte que j'ai rendu de la maladie qui a régné à bord de *l'Euryale* a suggéré à un médecin, membre de la commission sanitaire centrale, au ministère de l'intérieur, une observation dont je lui sais gré, et dont je veux profiter pour, à l'exemple de M. le docteur Nacquart et de M. le docteur Deveze, essayer encore de faire sentir la différence essentielle qu'il y a entre une maladie produite par contagion et une maladie produite par infection, différence que les partisans de la contagion affectent de méconnaître ou dont il leur semble tout à fait inutile de tenir compte. Ainsi, à l'occasion de la fièvre jaune contractée à bord de *l'Euryale* par des hommes qui y étaient venus en corvée, on fait cette question : « Dira- » t-on que, dans ce cas, la fièvre jaune ne s'est

» transmise que par infection et non par con-
» tagion ? Peu importe, puisque les résultats n'en
» sont pas moins fâcheux. » Oui, certes, c'est par infection et non par contagion que la fièvre jaune s'est communiquée dans ce cas, et *l'Égérie*, *la Diligente* et *l'Euryale* en fournissent une épreuve et une contre-épreuve bien sensibles. Indiquons en peu de mots la différence qu'il y a entre la contagion et l'infection, et rendons-la si claire et si palpable, que tout homme, même étranger à l'art, en saisisse facilement la justesse et la vérité.

Il y a contagion là et seulement là où un individu malade communique sa maladie à un individu sain, soit par contact immédiat, soit par contact indirect, c'est-à-dire, au moyen des hardes, marchandises, ou même de l'air, imprégnés de germes ou miasmes sortis de ce malade. Ces germes transmissibles par divers milieux produiront la maladie partout où ils seront transportés, et la maladie ainsi produite, susceptible de voyager et de changer de climats, est une maladie *contagieuse*.

Il y a infection, seulement infection, là où des hommes bien portans tombent tout à coup, en plus ou moins grand nombre, atteints d'une maladie qui ne peut être transportée au-delà du lieu infecté par aucun moyen, ni par les

malades, ni par aucun effet à leur usage : pour être atteint d'une telle maladie, il faut aller s'exposer aux causes locales qui la produisent ; et pour en être à l'abri, il suffit de se tenir éloigné du lieu *infecté.*

C'est ainsi que le gaz qui s'exhale de la terre et qui remplit les couches inférieures de l'air dans la grotte du chien, tue promptement ceux qui le respirent, tandis que son action délétère ne s'étend point au-delà de l'entrée de la grotte.

Nous ne dirons pas que se refuser à admettre cette distinction entre une maladie due à un principe contagieux et une maladie due simplement à un principe d'infection, *c'est nier Dieu ;* mais nous dirons *que c'est nier la lumière, c'est nier une évidence aussi frappante que le jour.* « Mais peu importe, ajoute-t-on, » puisque les résultats n'en sont pas moins » fâcheux. »

Sans doute, si par *résultats fâcheux* vous entendez un même nombre de morts sur un nombre donné de malades, vous avez raison ; si, par exemple, sur trois cents hommes atteints de la fièvre jaune, cent succombent à cette maladie, peu importe que la maladie dont ils sont morts ait été produite par infection ou par contagion, le résultat pour eux n'en est pas

moins fâcheux ; mais il y aurait moins que de la générosité à supposer que telle a été la pensée de l'auteur de cette réflexion.

Or, considérée sous tout autre point de vue, la distinction entre une maladie qui doit son origine à l'infection ou qui la doit à la contagion, est d'une telle importance, qu'elle seule doit nécessairement servir de base à toute mesure prophylactique, et que, sans *elle*, il est impossible d'assigner judicieusement aucunes mesures sanitaires. En effet, ces mesures doivent, selon le sens dans lequel une maladie aura été jugée, non-seulement différer, mais même, à certains égards, être opposées entr'elles. Ainsi, quant à nous, pour qui la fièvre jaune est une maladie généralement produite *par infection* et *jamais par contagion*, notre premier soin, lorsqu'elle sévit avec force dans un lieu circonscrit et déterminé, comme, par exemple, à bord d'un vaisseau, est de faire sur-le-champ désarmer le vaisseau *infecté*, et d'en transférer l'équipage dans des lieux élevés et sains. Nous trouvons dans cette mesure, invariablement exempte de tout risque, du plus léger inconvénient, deux avantages immenses : le premier, en les éloignant du foyer d'infection, de soustraire les hommes qui n'en sont pas encore atteints, à la presque certitude de l'être s'ils restaient confinés

à bord; le second, de fournir à ceux qui sont déjà malades bien plus de chances de guérison que s'ils restaient exposés à l'action continuelle des causes locales de la maladie. Que feraient, au contraire, ceux qui croient que la fièvre jaune est contagieuse, à l'approche d'un ou plusieurs vaisseaux où cette maladie exercerait ses ravages? Ce que, par le plus déplorable aveuglement, ils font et conseillent de faire partout : ils obligeraient ces vaisseaux à se tenir éloignés de toute terre, les feraient entourer de gardes, surveiller scrupuleusement, et malades et bien portans, tous attendraient, dans cette horrible situation, la fin de leurs maux. Ainsi, lorsque la fièvre jaune vient à se manifester à bord d'un bâtiment en rade ou qui navigue de conserve avec plusieurs autres, faut-il interrompre toute espèce de rapport entre les bâtimens sains et le bâtiment infecté ? Non assurément : il suffira, comme le prouve l'exemple *du Silène*, d'interdire l'entrée du bâtiment infecté aux hommes des autres bâtimens; et non-seulement les hommes bien portans du bâtiment où est la fièvre jaune, pourront communiquer avec les autres équipages, mais il faudra, s'il y a beaucoup de malades, les répartir sur les bâtimens sains où ils trouveront, sans aucun préjudice pour les autres, plus de chances de guérison pour eux.

Cette mesure rationnelle est également salutaire et applicable partout où règne la fièvre jaune, soit à terre, soit à la mer; elle est générale aux États-Unis, à la Côte-Ferme, aux Antilles. Ainsi, lorsque cette maladie commence à sévir dans les grandes villes maritimes qui y sont sujettes, telles que New-Yorck, Philadelphie, Baltimore, Norfolk, Charlestown, la Nouvelle-Orléans, Porto-Cabello, la Vera-Cruz, etc., il est loisible à tous les habitans, même à ceux qui sont déjà malades, de sortir de la ville et de se retirer dans l'intérieur, et jamais la maladie ne s'y est propagée. Nous lisons que, dans l'épidémie de 1819, les habitans de la Nouvelle-Orléans fuyaient de toutes parts sur les *steamboats* qui naviguent sur le Mississipi; que plusieurs même, déjà atteints de la fièvre jaune, sont morts à bord de ces bâtimens : or, on ne cite pas un seul exemple de fièvre jaune communiquée par les malheureux fugitifs, sur le long trajet de ces belles diligences.

Que l'on compare maintenant nos mesures et les mesures prises sur le continent américain contre la fièvre jaune, aux mesures adoptées en France ; que l'on compare le sort d'une ville dont tous les citoyens ne pourraient sortir tant que la fièvre jaune y régnerait, au sort d'une ville d'où ils auraient la faculté de sortir tous;

et que l'on dise encore, « si les résultats *sont* » *également fâcheux* là où l'on croit que la » fièvre jaune n'est qu'une maladie *d'infection*, » et là où on la croit *contagieuse.* » L'exemple de Barcelonne résout, pour l'Europe même, la question d'une manière non équivoque. La moitié de la population qui a abandonné la ville a été sauvée, hors ceux qui avaient déjà en eux-mêmes le principe de la maladie, tandis que plus d'un quart de l'autre moitié qui y est restée enfermée en a été victime. « Mais, dit-on, si » la fièvre jaune n'est pas contagieuse, pourquoi » y a-t-il proportionnellement plus de médecins » qui en sont atteints et en meurent, que de » soldats et de marins? A quoi tient cette diffé- » rence, si ce n'est à la contagion que les méde- » cins, par leurs rapports plus fréquens et plus » intimes avec les malades, sont plus exposés à » contracter? » Cette objection, faite ailleurs pour d'autres maladies que la fièvre jaune, nous a été adressée ici à l'occasion de la mort de neuf chirurgiens de la marine, sur douze qui étaient attachés à la station des Antilles en 1821. Elle est spécieuse et mérite une réponse particulière.

Pour avoir la raison de cette triste différence en notre faveur, il faut s'élever au-dessus de l'idée d'un être fantastique que l'imagination, la peur, l'ignorance et la paresse, seules ou réunies,

se plaisent à créer. Il faut, dans l'appréciation des causes communes à tous, tenir un compte rigoureux des prédispositions physiques et morales individuelles, pénétrer dans la nature de l'homme, connaître les lois de son organisation, les phénomènes de sa sensibilité, en un mot, la physiologie de ses sensations. C'est en cela, et en cela seul, que gît toute prééminence pour les maux comme pour les biens, pour le bonheur comme pour le malheur de l'homme.

Plus il est civilisé et perfectionné au moral, et plus les causes qui agissent sur lui par l'entremise de ses nerfs produisent d'effet en plaisir ou en peine. Nous savons jusqu'où la réflexion ou une attention inquiète peut modifier l'état de nos organes. Ainsi, nous voyons des hommes pleins d'honneur et de délicatesse d'ailleurs, mais timides, peu aguerris, peu propres conséquemment au métier de la guerre, tomber dans une mêlée, se croire grièvement blessés, lorsqu'à peine ils ont l'épiderme effleurée, tandis que d'autres perdent un membre sans, pour ainsi dire, s'en apercevoir. Aussi quelle différence aux Antilles dans la disposition des esprits parmi les étrangers qui ont le moral perfectionné et le commun des soldats et des matelots ! Ceux-ci connaissent à peine de nom la maladie qui les menace; quand ils en sont atteints, ils n'éprouvent

guères que la douleur physique; sa cessation, qui n'est souvent que l'avant-coureur d'une mort prochaine, les laisse sur leur état dans une sécurité et une illusion complètes, et ils meurent généralement de la fièvre jaune comme l'on s'endort ailleurs; c'est-à-dire, sans angoisses et sans agonie. Les autres, au contraire, savent que le privilége, pour les étrangers, de vivre sous ces climats, s'achète communément au prix d'une maladie très-grave, dont ils connaissent tous les symptômes. Or, l'effet inévitable pour eux, dès qu'ils s'imaginent éprouver quelques-uns de ces symptômes, est au moins l'inquiétude. Aussi le plus léger mal de tête, la moindre douleur de reins, qu'ils ne remarqueraient seulement pas dans leur pays natal, les trouble déjà; et, chose remarquable, le courage le plus intrépide, la vie la plus éprouvée ne met pas toujours à l'abri de l'espèce de terreur qu'inspire l'idée de la fièvre jaune. Les conséquences de ces invincibles dispositions morales sont que, dès que des médecins éprouvent ou croient reconnaître en eux les signes de la fièvre jaune, ils se déclarent *perdus*. D'où l'on voit qu'outre les causes physiques générales et locales de cette maladie, lesquelles sont supposées égales pour les médecins comme pour le commun des hommes, il y en a de puissantes, prises dans l'ordre moral, qui sont particulières

aux médecins et à ceux dont l'éducation et les connaissances sont analogues. A moins de nier la chose la mieux avérée du monde, l'influence du moral sur le physique de l'homme, on ne peut donc nier la grande part que les causes morales ont dans la production et les résultats d'une maladie dont le nom seul fait peur ; et ainsi on explique, sans le secours d'un germe aussi facile à imaginer qu'impossible à prouver, pourquoi les médecins sont plus généralement sujets à la fièvre jaune, et y succombent plus souvent que le commun des hommes.

Des médecins américains, français et anglais ont, depuis une vingtaine d'années, tenté publiquement sur eux-mêmes nombre d'expériences diverses pour s'inoculer la fièvre jaune, et la maladie ne s'est développée sur aucun.

M. Guyon, chirurgien-major du premier bataillon de la Martinique, âgé de vingt-neuf ans, vient, à l'exemple de ces médecins, de réitérer ces expériences et ces épreuves magnanimes ; mais il a été beaucoup plus loin qu'aucun d'eux, et il a atteint, si l'on peut le dire, la dernière borne de l'audace et du dévouement (1).

Dans l'intervalle de cinq jours consécutifs, ce jeune médecin a, en présence de nombreux

---

(1) *Voyez* les procès-verbaux à la fin de ce Mémoire.

témoins, essayé sur sa personne toutes les voies de contagion, tous les modes de contacts et d'inoculation possibles, et avec tout aussi *peu de succès* que les Potter, les Fsirth, les Parker, les Cabanellas, les Lavallée, les Chervin (1), etc. Une demi-heure après la seconde expérience, c'est-à-dire, après avoir avalé une assez grande quantité de matière noire, qu'il trouva d'une excessive amertume, M. Guyon ressentit quelques coliques qui ne l'empêchèrent pas de déjeûner après chez M. l'ordonnateur avec plusieurs témoins de cette expérience. La dernière inocula-

(1) M. Chervin, médecin français, après avoir étudié la fièvre jaune pendant plus de deux ans à la Guadeloupe, et s'être livré à toutes sortes de recherches et d'expériences, entreprit, pour connaître à fond la vérité à ce sujet, un voyage qu'il vient de terminer. Il a parcouru, en cinq ans, toutes les Antilles et les grandes villes des États-Unis, depuis la Trinité espagnole jusqu'à Boston. Il s'est mis en rapport avec tous les médecins répandus sur cette surface immense du Nouveau-Monde, il a recueilli les opinions *motivées* de tous, et il résulte de cette prodigieuse collection de témoignages authentiques dont M. le docteur Chervin m'a permis de prendre connaissance dernièrement, à son passage au Fort-Royal, que le nombre des médecins qui soutiennent encore la contagion, est à celui des médecins qui la rejettent comme environ *quatre* sont à *cent*. Cette *dissidence* est une nouvelle preuve qu'il n'y a, en rien, évidence pour tous: Newton a encore aujourd'hui des contradicteurs.

tion produisit une légère inflammation assez douloureuse au bras, et l'engorgement des glandes axillaires; mais ces accidens se dissipèrent au troisième jour, et la santé de M. Guyon n'en a pas été autrement affectée. La troisième de ces expériences a été accompagnée d'une circonstance que quelques témoins voulaient faire relater au procès-verbal, et que nous ne croyons pas hors de propos de consigner ici. M. Guyon venait de recevoir la première partie du rapport présenté à S. Exc. le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, par la commission médicale envoyée à Barcelonne. Lorsqu'il eut revêtu la chemise du jeune homme qui venait d'expirer, et se fut couché dans son lit, il proposa de nous lire ce rapport si impatiemment attendu ici. Il le lut en effet, et n'en eut pas plutôt achevé la lecture qu'il s'endormit. Ceux qui connaissent cette pièce si lugubre et si bien calculée pour émouvoir et épouvanter les imaginations, trouveront dans cette circonstance un motif de plus d'admiration pour M. Guyon.

Ne pouvant nier l'authenticité de tant d'expériences diverses et y trouvant, au fond, la preuve écrite de la fausseté de leur opinion, des partisans de la contagion de la fièvre jaune affectent un certain mépris pour quelques-unes de ces expériences. Selon eux, le principe contagieux de

3

la fièvre jaune ne réside point dans les matières excrémentitielles de l'individu qui en est atteint, et ainsi les dégustations qu'on a faites de ces substances sont *inutiles, dégoûtantes et absurdes.* Nous croyons très-fermement aussi avec les contagionistes, qu'il ne réside aucun principe contagieux dans les excrétions ou sécrétions des hommes atteints de la fièvre jaune; mais s'ils veulent être conséquens, qu'ils cessent donc de nous parler de ces matières et surtout de cette affreuse matière noire qui semble effrayer si fort quelques-uns d'entr'eux. La dégustation et surtout la déglutition de cette matière est incontestablement fort désagréable, et on peut naturellement les trouver dégoûtantes; mais les expressions *inutiles, absurdes* sont, il faut en convenir, bien dures et bien peu séantes.

Pour se soumettre à de telles épreuves, il faut, si convaincu que l'on soit de son opinion, une force de caractère et de résolution qui, certes, n'est donnée qu'à un bien petit nombre d'hommes; il est même de toute évidence, qu'une abnégation complète de soi-même peut seule, en pareille matière, rendre l'homme supérieur à toutes les répugnances et aux dégoûts les plus naturels. Pour nous, nous ne voyons dans la ligne des gens de notre profession, rien qui soit au-dessus de ces épreuves et de ces expériences;

elles sont, dans les hommes qui s'y soumettent, le *maximum* d'un héroïsme qui surpasse celui qui fait affronter la mort au sein des batailles, et dignes, par elles-mêmes et par le but d'utilité qui les inspire, de toute l'attention et des récompenses du gouvernement.

Qu'ajouter à ces faits, à ces expériences? Dirai-je d'autres faits tout aussi inexplicables dans le système des contagionistes? Ces faits abondent, et nous pourrions citer cent exemples de fièvre jaune qui n'ont eu *ni antécédens ni suites*. Là, dans vingt navires, soit en rade, soit en mer, on voit un homme ou deux atteints de la fièvre jaune, sans avoir eu aucune communication avec des personnes *infectées*, et sans qu'aucun autre individu de ces équipages ait *pris* la maladie; ici, ce sont des soldats, des ouvriers habitant les mêmes casernes, soumis aux mêmes influences extérieures, mais dont les uns, soit par prédisposition plus prononcée, soit par inconduite, se trouvent frappés de la fièvre jaune, tandis que les autres en sont exempts; plus loin, un Européen, traité dans une maison particulière, entouré d'autres Européens nouvellement arrivés comme lui, y meurt de la fièvre jaune, sans qu'aucun des assistans en ressente la moindre atteinte. Des hommes venus à l'hôpital, couchés par inadvertance ou placés *sciemment* dans des lits encore

chauds où des hommes atteints de la fièvre jaune venaient d'expirer, et ne contractant jamais la maladie. Enfin, depuis le 1er juillet 1818, jusqu'au 31 décembre 1822, mille neuf cent quatre-vingt-deux malades, atteints de la fièvre jaune, ont été traités à l'hôpital du Fort-Royal, et près de trois cents ouvertures de cadavres y ont été pratiquées, sans que nous ayons pu reconnaître un seul exemple de communication de cette maladie aux officiers de santé, aux servans ou à tous autres employés. Aussi l'opinion qui refuse à la fièvre jaune toute propriété contagieuse est-elle générale et traditionnelle aux Antilles. Dans l'immense collection des lois et ordonnances qui régissent les colonies depuis près de deux siècles (et ceci est une chose bien remarquable), il ne s'en trouve pas une qui prescrive la plus simple mesure contre la propagation de cette maladie : jamais et nulle part les communications n'ont été interrompues entre les individus qui en sont atteints et ceux qui ne l'ont pas, entre les villes où cette maladie régnait et celles où elle n'était pas. En serait-il donc ainsi si jamais la fièvre jaune avait été le résultat évident et même probable d'une semblable liberté de communication? Les gouverneurs, les intendans, les premiers magistrats qui se succèdent depuis cent cinquante ans, auraient-ils tous été

assez aveugles pour ne jamais voir de contagion, si, en effet, il y eût eu contagion, ou assez coupables pour laisser envahir les peuples confiés à leurs soins par cette contagion reconnue? L'une et l'autre supposition est également absurde. Concluons donc avec assurance que la sécurité des magistrats et du peuple des Antilles contre les dangers de la contagion de la fièvre jaune, a pour fondement même l'évidence que cette maladie n'est pas contagieuse. A cet égard la croyance des médecins et celle des magistrats est à toute épreuve ici, et tel livre, où l'on énumère avec la plus ridicule emphase les prétendues *irruptions* de fièvre jaune ici, là et partout, et que l'on croyait à Paris pouvoir être un sujet d'alarmes aux Antilles, n'y a été qu'un sujet de *pure risée.*

Quelques jeunes médecins de la marine, dont l'imagination a été ébranlée par la lecture de ces sortes de romans, arrivent ici au moins avec des doutes sur la nature de la fièvre jaune; mais ils n'ont pas plutôt vu et étudié cette maladie au lit des malades et à l'amphithéâtre, qu'ils sont pleinement rassurés. Je n'en cite aucun; mais je pourrais nommer dix de ces estimables confrères de toutes les classes qui ont changé d'opinion, et remporté avec eux en France la pleine conviction que la fièvre jaune n'est pas contagieuse. Ainsi, des faits innombrables et

authentiques, des expériences positives souvent répétées, le témoignage de l'universalité des médecins des colonies et de la marine, la croyance commune aux Antilles et au continent américain, tout prouve invinciblement que la fièvre jaune, qui règne aux Antilles et en Amérique, n'est pas une maladie contagieuse. Mais la question n'est plus là, et, si on excepte quelques médecins français qui ne sont déjà plus d'accord entr'eux, ni avec eux-mêmes, et qui n'ont point vu du tout ou n'ont point vu assez long-temps la fièvre jaune pour la bien juger, et tel auteur qui a beaucoup moins vu cette maladie qu'il ne le dit, et qui n'a jamais eu, en aucune manière, qualité pour la juger, les partisans de la contagion *transatlantique* passent condamnation sur ce point, et M. le docteur Pariset lui-même l'établit de la manière la plus positive. Ecoutons-le :

« Mais, je l'avoue sans difficulté, il n'est pas » possible de proposer, contre la réalité de la » contagion, des argumens plus forts et plus » décisifs que ne l'a fait le docteur Miller, mé- » decin de New-Yorck, dans le petit écrit qu'il a » publié en 1806, touchant l'épidémie de l'année » précédente. Ses argumens sont tirés des faits » les plus authentiques, ou plutôt ce sont ces » faits eux-mêmes qui parlent dans son ouvrage,

» et ces faits établissent la *non contagion de la » fièvre jaune d'une manière si solide, qu'ils » ôtent tout moyen de contester.* C'est surtout » par ce dernier trait que la fièvre jaune de l'A- » mérique diffère de celle d'Europe. Aux États- » Unis, en effet, dès que la saison favorable est » arrivée, la fièvre jaune éclate dans tous les » ports de mer, ou du moins dans la plupart » de ceux du midi : elle ne part point, comme » en Andalousie, d'un foyer unique et primitif, » elle se manifeste même dans l'intérieur des » terres et dans des lieux tellement reculés, » tellement séparés du reste du monde, que le » mal n'y saurait venir d'une source étrangère. » La fièvre jaune n'y est donc pas importée, » *pas plus qu'elle ne peut l'être dans les vais- » seaux où elle se montre tout à coup et dans » le cours d'une longue navigation,* ainsi que » l'ont avancé des écrivains respectables. Enfin, » dans les hôpitaux, on ne la voit point, comme » elle fait en Europe, passer d'un premier ma- » lade à un homme sain ou un autre malade, » gagner ainsi de lit en lit et atteindre jusqu'aux » infirmiers, aux médecins, aux aumôniers, aux » magistrats chargés de surveiller le service, etc. : » sorte de transmission qui n'a point de bornes » et distingue éminemment toute maladie conta- » gieuse. Un lit que vient de quitter un mort

» ne la donne point à celui qui succède ; le
» linge qui a servi pendant la maladie, ce linge
» trempé de la sueur, ou teint du sang, ou impré-
» gné des émanations du malade, l'odeur de ses
» excrémens, celle des matières qu'il a vomies,
» rien de tout cela ne propage une fièvre si
» redoutable d'ailleurs, puisqu'en général elle
» tue plus du dixième de ceux qu'elle attaque.
» Or, de telles circonstances, constatées des
» milliers de fois, sont d'autant plus péremp-
» toires contre la contagion, qu'on les observe
» dans un pays où rien n'est plus commun que
» de voir le même individu éprouver plusieurs
» fois la fièvre jaune. Aussi M. Hyde de Neu-
» ville m'a-t-il fait l'honneur de m'assurer
» qu'aujourd'hui le sentiment des partisans de
» la contagion est universellement abandonné
» aux États-Unis, et que *le gouvernement, mieux*
» *éclairé par les médecins, s'applique à faire*
» *prévaloir partout le sentiment contraire, si*
» *conforme aux intérêts du commerce, et par*
» *conséquent à la prospérité publique* (1). »

On éprouve, en lisant ce passage si clair, si persuasif, et qui décèle bien toute la conviction de l'auteur, un plaisir semblable à celui que

---

(1) Observations sur la fièvre jaune, faites à Cadix, en 1819, par M. Pariset. Pages 119 et 120.

donne une bonne nouvelle. Au moins, se dit-on, les marins et le commerce auront un fléau de moins contr'eux; ils ne seront point assujettis à ces quarantaines plus redoutables que les voyages mêmes. Ce jugement, chacun des lecteurs de M. le docteur Pariset l'aura porté, parce qu'il est implicitement renfermé dans le principe avoué par lui-même. Cependant, perdant aussitôt de vue la proposition qu'il vient d'établir, ou n'y apercevant pas les conséquences qui en dérivent nécessairement, M. le docteur Pariset écrit sur la même page ces étranges lignes : « Si l'on me faisait *à priori*
» cette question : la fièvre jaune d'Amérique
» est-elle susceptible d'être importée en Europe?
» je répondrais sans hésiter par l'affirmative. »

Ce nouveau point de question mérite toute notre attention. Forcé par l'évidence même des faits de convenir que la fièvre jaune des Antilles et du continent américain n'est point une maladie contagieuse, M. le docteur Pariset a dû recourir à une supposition sans laquelle le système d'importation croule avec ses conséquences. Mais cette supposition, qu'une maladie qui n'est pas contagieuse dans un individu puisse pourtant produire une maladie contagieuse chez un autre individu, n'est, en aucun sens, soutenable. Essayons de le démontrer *à priori*; et, pour ôter

tout subterfuge à la chicane, définissons les termes ; redisons brièvement ce qu'il faut entendre par *contagion*, *miasmes contagieux*, *maladie contagieuse.*

Contagion.

Contagion est un mot complexe qui renferme nécessairement l'idée de deux choses bien distinctes entr'elles ; savoir, celle de *miasme* comme cause, et celle de *maladie* comme effet. Prise dans un sens général, la contagion peut donc être définie un désordre physique, communiqué à un corps organisé au moyen d'une matière subtile, et qui a la faculté de se reproduire dans d'autres corps sains sous la même forme et avec les mêmes caractères. Voilà ce qui est commun à toutes les sortes de contagions, abstraction faite de leurs principes ou élémens, de leurs espèces, variétés, voies, moyens et mode de communication. Cette reproduction de certaines maladies qui portent en elles-mêmes le principe d'une durée indéfinie, est un de ces prodigieux phénomènes comme il y en a tant dans la nature, et dont il ne nous est point donné de pouvoir rendre raison, ni d'assigner toujours la vraie origine. Mais que l'origine des maladies contagieuses date de celle de *tout ce qui est*, ou qu'elles aient été, dans *le cours du monde*, accidentellement et spontanément déterminées par des causes qu'aucune loi physique

ou chimique ne saurait expliquer, peu importe à la question présente : il s'agit de maladies contagieuses *actuellement* existantes, produites et propagées par le secours d'un miasme.

Miasmes contagieux.

Mais que faut-il entendre par miasmes ou germes contagieux qui ont, comme les êtres organisés, la faculté de se reproduire, et qui semblent, dit Guyton de Morveau, prendre vie pour donner la mort? Comprendra-t-on sous cette dénomination les différens gaz qui se dégagent des matières animales et végétales en putréfaction ? les diverses exhalaisons des marais, des étangs, des hâvres, des cales, des bâtimens, etc. ? Non, sans doute, ce serait évidemment confondre des substances qui diffèrent essentiellement entr'elles. En effet, ne voyons-nous pas ces gaz, ces exhalaisons déterminer des affections différentes sur les individus ou les peuples soumis à leur influence, selon la nature et l'idiosincrasie de ces individus et de ces peuples, produire chez les uns des fièvres intermittentes, tierces, quartes, et chez les autres des fièvres continues, inflammatoires, bilieuses, etc.? De tels agens ne peuvent donc être considérés que comme des puissances nuisibles ou maladives ordinaires ; et produisissent-ils la même maladie sur une foule d'hommes exposés à leur influence et doués, à peu près, de la

même susceptibilité, ils ne seraient pas pour cela des miasmes contagieux, mais seulement *infectieux*, s'ils ne laissaient pas dans ceux qui sont atteints de cette maladie, la propriété de la reproduire sur d'autres. D'où l'on voit que par germes ou miasmes contagieux, il faut entendre seulement ceux qui, étant extraits d'un individu malade et appliqués à un individu sain, déterminent dans celui-ci le même genre de maladie dont celui-là est atteint; c'est-à-dire, que les miasmes contagieux, proprement dits, ont pour premier caractère d'être le produit d'une maladie, et pour second, d'imprimer à la maladie qu'ils déterminent la singulière propriété de se reproduire.

Maladie contagieuse.

Ainsi, une maladie susceptible d'être transmise au moyen d'un germe ou miasme d'un sujet qui en est affecté à un sujet sain, est une maladie contagieuse. Le propre du *contagié* est donc de renfermer en soi les élémens de la contagion, et de transmettre sa maladie à ceux qui s'approchent et vivent avec lui dans une communication plus ou moins intime.

Ce n'est incontestablement que par son application immédiate sur un ou plusieurs points de la surface du corps humain que le miasme contagieux peut agir et produire une maladie analogue à sa nature; et, ainsi, il y a toujours et

nécessairement dans toute contagion contact *immédiat* du principe morbifique. Cependant, la distinction généralement établie n'en demeure pas moins exacte, et il y a bien véritablement trois moyens très-distincts de communication pour toute maladie contagieuse. Nous avons établi ailleurs ce point de doctrine, *par une longue série d'observations et de faits incontestables, et nous avons prouvé jusqu'à l'évidence, que le contact médiat, le contact immédiat et la propagation par l'air atmosphérique, sont les trois moyens à l'aide desquels toutes les maladies contagieuses sont transmises d'un individu à un autre individu* (1).

Voies ou moyens de communication.

C'est sur cette différence dans les moyens par lesquels les maladies contagieuses se propagent, que sont basées les mesures qu'il convient d'opposer à chacune d'elles. Ainsi, on peut impunément vivre avec une personne atteinte, même au plus haut degré, d'une maladie contagieuse, user du même linge, avoir le même lit, toucher les parties de son corps affectées, le virus que produit cette maladie n'a de prise que sur une peau très-fine et dépourvue d'épiderme; telle est la *siphilis*. Il suffit, au contraire, pour contracter une autre maladie contagieuse, de toucher

(1) *Journal général de Médecine*, mois de février 1815.

le corps de celui qui en est atteint, ou même son linge et autres objets à son usage; telle est la gale. Enfin, il y a des maladies contagieuses qui semblent également se jouer de toutes les précautions; ce sont celles dont les germes subtils et légers, échappés des corps malades, ou des effets à leur usage, sont reçus dans l'air et transportés par l'air à des distances plus ou moins grandes, sans rien perdre de leur propriété contagieuse, et telle est, entr'autres, la petite vérole.

Enfin, semblables entr'elles puisqu'elles sont toutes communicables et reproductives, les maladies contagieuses diffèrent et par leurs principes, et par leurs voies de transmission, et par leurs effets sur l'économie animale; et ce sont là les circonstances d'après lesquelles le mode de contagion propre à chacune d'elles doit se déduire.

Mode de contagion.

Ces notions élémentaires sur les attributs et les conditions de la contagion m'ont paru indispensables et tout à la fois suffisantes pour faire apprécier la supposition de M. le docteur Pariset. Comment, d'après ces notions, expliquer ou même concevoir qu'une maladie qui n'est point contagieuse, puisse jamais communiquer une maladie contagieuse? Un style admirable et vraiment séducteur a pu donner le change

sur ce point aux personnes étrangères à la connaissance des maladies, ou qui n'ont que des idées confuses ou erronées sur les termes par lesquels elles sont désignées; mais pour les médecins qui connaissent bien la valeur des uns et la nature des autres, il y a, il nous en coûte à le dire, absurdité dans la supposition de M. le docteur Pariset. En effet, une maladie qui n'est pas de sa nature contagieuse, n'engendre et n'exhale point de germes contagieux ; ces germes seraient évidemment un effet sans cause : *Proles sine matre concepta.* Conséquemment, une fièvre jaune contractée en Amérique ou aux Antilles, ou à bord d'un bâtiment à la mer, quelle qu'ait été son issue, ou fatale ou heureuse, ne laisse et ne peut rien laisser derrière elle capable de donner lieu à une maladie qui lui ressemble.

» Mais, dit-on, l'esprit se perd, quand il veut » expliquer les inconcevables effets de la conta» gion. » L'esprit se perd, sans doute, quand il veut concilier les inconciliables, quand il veut allier ensemble deux propositions qui s'excluent mutuellement. Or, dire « la fièvre jaune n'est pas » contagieuse, la fièvre jaune peut se communi» quer par contagion, » c'est évidemment énoncer deux propositions dont l'une exclut l'autre ; c'est une espèce de mystère que l'esprit le plus fin

et le plus délié prétendrait vainement pouvoir expliquer.

Dire encore « qu'une maladie peut être tantôt » contagieuse et tantôt ne l'être pas, » est une fiction tout à fait heureuse et commode. Il y a là de quoi mettre tous les amours-propres à couvert, de quoi répondre à toutes les objections; mais, au fond, cette assertion est tout à fait gratuite et répugne à ce principe avoué en médecine, qu'une maladie donnée jouit toujours des mêmes propriétés : or, la propriété essentielle d'une maladie contagieuse est de se reproduire sous la forme qui lui est propre. Otez-lui cette propriété que quelques circonstances particulières en dedans ou en dehors des individus peuvent suspendre ou détruire, et ce n'est plus une maladie contagieuse.

Examen de quelques passages du livre de M. le docteur Pariset.

Voyons maintenant de quelle manière M. le docteur Pariset conçoit et comment il explique qu'une maladie qu'il reconnaît n'être pas contagieuse en Amérique, est pourtant susceptible d'être importée en Europe.

En effet, dit-il (pages 120, 121 et 122), « le poison qui donne la fièvre jaune à la Vera-» Cruz est accumulé dans l'air avec une telle » abondance, qu'il suffit à un homme arrivant » d'Europe de traverser la ville pour contracter » la maladie. Il en reçoit le germe, ou par la

» peau, ou par la salive, ou, plus sûrement en-
» core, par la respiration, et quelque hâte qu'il
» mette à gagner Xalapa, bâtie sur la côte voi-
» sine, au-dessus de l'atmosphère empoisonnée,
» *ce germe le suit*, et ne tarde pas à produire
» ses effets accoutumés. Pour les sujets propres
» à en recevoir la funeste impression, qu'im-
» porte *qu'un venin si dangereux soit respiré en*
» *Amérique ou en Europe? Et il le sera certai-*
» *nement en Europe*, si, comme *il arrive pour la*
» *peste d'Orient*, des marchandises imprégnées
» de ces miasmes invisibles, si du coton, des ma-
» tières animales ou de simples vêtemens embal-
» lés, pressés dans des coffres et cachés dans les
» flancs d'un vaisseau mal aéré, sont transportés
» sur une plage européenne et tout à coup dé-
» ployés à l'air, au milieu d'une population nom-
» breuse et toute neuve pour ce genre de poison,
» qui le reçoit, le touche, le manie et s'en pénè-
» tre avec d'autant plus de sécurité, qu'elle est
» plus ignorante. Ne sait-on pas que des voiles ti-
» rées d'un navire que *le typhus avait ravagé*, don-
» nèrent, long-temps après, cette affreuse mala-
» die à des ouvriers qui les réparaient? *et n'est-il*
» *pas visible qu'entre ce fait et la possibilité*
» *que je viens d'établir, la parité est exacte?*
» Car, enfin, de quelque santé que jouissent
» les habitans de la Vera-Cruz, si l'atmosphère

» où ils sont plongés nuit aux étrangers sans » leur nuire à eux-mêmes, ce ne peut être que » parce qu'elle renferme des *molécules qui, non* » *délétères pour ceux-ci, le sont singulièrement* » pour ceux-là. Or, pourquoi ces *molécules*, » *comme celles de la peste ou de la petite vé-* » *role* ou du typhus ordinaire, n'auraient-elles » pas de l'affinité pour les matières qui sont les » objets les plus familiers des échanges et du » commerce? Pourquoi ne s'attacheraient-elles » pas à ces objets et ne voyageraient-elles pas » avec eux? Ce serait une chose *incompréhen-* » *sible* qu'il en fût autrement. Veut-on que je for- » tifie tout cela par un exemple? je le prendrai » dans les assises noires d'Oxford. Les criminels, » que l'on tira de prison pour les amener devant » le tribunal, firent périr par leur seule approche » presque tous les juges et tous les assistans. Ce- » pendant ils n'étaient point malades; mais dans » le cachot humide, étroit et obscur où ces pri- » sonniers croupissaient, ils s'étaient fait, avec » le temps, une sorte de santé bonne pour le » lieu, mais telle, qu'ils étaient comme des pes- » tiférés pour le reste des hommes. Pareils au » soldat parisien dont j'ai rapporté l'histoire, » *leurs vêtemens mêmes portaient la mort*, et » communiquer avec eux, c'était s'exposer à un

» danger semblable à celui qui attend les étran-
» gers à la Vera-Cruz. De même que cette ville,
» leur cachot était un séjour empoisonné, sinon
» pour eux, du moins pour tout nouveau venu,
» et, pour en ressentir la première influence, il
» revenait au même que les juges descendissent
» dans ce cachot ou qu'ils le fissent, pour ainsi
» dire, *monter devant eux dans la personne de*
» *ceux qui l'habitaient.* C'est ainsi que je con-
» çois *comment la Vera-Cruz, transportée en*
» *Europe, y frapperait des mêmes traits qu'en*
» *Amérique ;* et ce que je dis *de la Vera-Cruz*
» *doit s'entendre des Antilles* et même des
» États-Unis, avec cette différence que la fièvre
» jaune étant moins permanente aux États-Unis,
» les relations que l'Europe entretiendrait avec
» eux, auraient moins de chances de danger.
» Du reste, *le mal qui partirait de cette double*
» *source pour se répandre en Europe, y devien-*
» *drait facilement épidémique*, puisqu'il rencon-
» trerait, dans les organisations, les mêmes apti-
» tudes qui, en Amérique, les disposent et les
» ouvrent, pour ainsi dire, à toute son activité.
» *Mais, serait-il contagieux, le germe s'en repro-*
» *duirait-il par les maladies mêmes qu'il aurait*
» *développées ?* L'expérience seule doit répondre
» à cette question. »

Que de suppositions gratuites admises en

principe! Que d'ingénieuses et vaines subtilités dans ces trois pages! Perdant de vue le principe de la contagion qui suppose une suite de phénomènes ordonnés les uns par rapport aux autres, et tous ensemble par rapport à un premier, M. le docteur Pariset se jette dans les disparates, compare et confond les miasmes qui sont le produit de la décomposition des substances animales et végétales en putréfaction et qui sont quelquefois la cause de la fièvre jaune reconnue par lui non contagieuse ici, avec les miasmes *humains*, *varioliques pestilentiels* qui sont le produit et la cause matérielle *du typhus*, *de la petite vérole et de la peste*, maladies reconnues contagieuses par lui et que je considérerai comme telles dans cette partie de la discussion. Le choix affecté de preuves par similitude décèle bien l'embarras où se trouve M. le docteur Pariset, de pouvoir en tirer du fond même du sujet. Les faits qu'il s'efforce inutilement d'amener à l'appui de sa conjecture, dans le passage que je viens de citer, sont également étrangers à la question et ne servent qu'à rendre plus sensible l'impossibilité de justifier, d'une manière tant soit peu plausible, son étrange supposition. Reprenons ses propres paroles : « Pour les sujets » propres à recevoir sa funeste impression, » qu'importe qu'un venin si dangereux (celui

» qui produit la fièvre jaune sur les étrangers à » la Vera-Cruz) soit respiré en Amérique ou en » Europe? » Peu importe assurément, l'effet en sera le même là comme ici, et c'est pour cela que les habitans du plateau du Mexique, de Xalapa même, qui sont à peu près également aussi propres que les Européens à recevoir la funeste impression de l'atmosphère de la Vera-Cruz, y sont comme les Européens frappés de la fièvre jaune, s'ils y descendent dans certaine saison de l'année.

» Et il le sera ce venin respiré en Europe, si, » comme il arrive pour la peste d'Orient, des » marchandises imprégnées de ces miasmes nui-» sibles, etc. »

Et ce venin ne sera très-certainement pas respiré en Europe, parce que n'étant pas le produit d'une maladie contagieuse, comme le sont ou sont supposés l'être les miasmes d'un pestiféré, il ne s'attache à rien, et perd son influence meurtrière du moment qu'il est répandu dans l'air à une certaine distance ; et voilà pourquoi les malades, atteints de la fièvre jaune à la Vera-Cruz, n'ont jamais transporté avec eux les moyens de communiquer leur maladie, ni aux habitans, ni à ceux des montagnes de Xalapa ; pourquoi les nombreuses émigrations des villes infectées de la fièvre jaune aux États-Unis, aux

Antilles, etc., n'ont jamais propagé la fièvre jaune aux villes voisines et dans l'intérieur.

« Ne sait-on pas que des voiles tirées d'un » navire que le typhus avait ravagé, donnèrent, » long-temps après, cette affreuse maladie à des » ouvriers qui les réparaient ? Et n'est-il pas » visible qu'entre ce fait et la possibilité que je » viens d'établir, la parité est exacte ? »

En admettant le fait, n'est-il pas, au contraire, de toute évidence qu'il n'y a nulle parité entre ce fait et la supposition de M. le docteur Pariset? Il n'y aurait, en effet, de parité qu'autant qu'il y aurait identité de caractère entre ces deux maladies comparées. Ainsi, de ce qu'une maladie reconnue contagieuse a été propagée par l'intermédiaire de telle ou telle substance, il est permis d'inférer, par analogie, que telle autre maladie aussi contagieuse est susceptible de se propager par les mêmes moyens, parce qu'en effet les miasmes produits par deux maladies différentes, mais l'une et l'autre contagieuses, peuvent avoir une égale affinité pour tel ou tel corps et peuvent également s'y conserver avec toute leur vertu reproductive; mais ici tel n'est pas du tout le cas, puisque de l'aveu de M. Pariset, la fièvre jaune n'est pas contagieuse en Amérique. Donc il n'y a nulle parité entre le *fait* de la propagation du *typhus*, maladie supposée contagieuse,

par des miasmes contagieux conservés avec toute leur virulence dans des voiles et la *possibilité* de la propagation de la fièvre jaune non contagieuse, par des miasmes qui ne sont pas contagieux. Il faut subir cette conséquence ou renoncer aux premières règles du raisonnement.

L'exemple des assises d'Oxford, en 1577, celui de Taunton, en 1730, renouvelé dans les mêmes circonstances, celui du soldat parisien dont les *vêtemens portaient la mort*, et tant d'autres enfin où les fièvres typhoïdes, la petite vérole, la rougeole, etc., sont propagées médiatement, c'est-à-dire, au moyen d'effets qui ont été à l'usage des personnes atteintes de ces maladies ou même par l'atmosphère dans un espace resserré, tous ces exemples ressemblent de tout point à celui du navire dont les voiles sont supposées avoir propagé le typhus; et je leur oppose la même réponse.

« C'est ainsi que je conçois comment la Vera-
» Cruz, transportée en Europe, y *frapperait des*
» *mêmes traits* qu'en Amérique; et ce que je dis
» de la Vera-Cruz, doit s'entendre des Antilles
» et des États-Unis. »

Quelle astucieuse subtilité de langage et de dialectique! La Vera-Cruz, la Nouvelle-Orléans, etc., transportées en Europe et partout ailleurs avec leurs plages, leurs bassins, leur climat, leur

atmosphère y *frapperaient sans doute des mêmes traits qu'en Amérique;* mais il n'y a possibilité *de le concevoir* qu'à ces conditions, et alors que signifie cette fiction, et qu'en veut-on conclure? Le voici. Qu'il faut prendre des mesures (tel est toujours le point de mire) pour prévenir un grand danger; car, poursuit M. le docteur Pariset, *un mal qui partirait de cette double source, deviendrait facilement épidémique en Europe.* Mais *un mal épidémique,* M. le docteur Pariset en conviendra avec tout le monde, reconnaît pour cause commune, un air altéré, vicié d'une manière quelconque, et c'est cette cause même qui rend la fièvre jaune épidémique au continent américain et aux Antilles. La fièvre jaune ne pourrait donc devenir épidémique en Europe, *par le fait de l'Amérique,* qu'autant que l'on transporterait là la cause qui la produit ici.

« Mais serait-il contagieux, le germe s'en » reproduirait-il par les maladies qu'il aurait » développées? »

Singulière et bisarre puissance que celle de l'imagination! Elle fait naître, à son gré, d'une maladie non contagieuse, un germe qu'elle envoie au loin produire une maladie contagieuse, et elle s'arrête incertaine devant cette maladie de sa création! et elle demande si le germe qui l'a développée, se reproduira par elle! comme s'il

fallait moins de hardiesse pour établir, comme point de fait, une chose impossible, que de se laisser conduire aux conséquences qui suivraient naturellement de ce fait, s'il était réel ! Or, autant il répugne d'admettre qu'une maladie, qui n'est pas contagieuse sur un individu, produira pourtant une maladie contagieuse sur un autre individu, autant il est naturel de supposer qu'une maladie réellement contagieuse donnera naissance à un germe capable de la propager, puisqu'elle renferme en elle-même la faculté de reproduire ce germe. Si donc la fièvre jaune était contagieuse, une fois son existence en Europe bien constatée, nul doute que le germe qui *l'aurait développée* ne se reproduisît *par elle* pour la propager indéfiniment. Voyez la grosse et la petite vérole, la rougeole, etc., et toutes les maladies évidemment contagieuses.

« L'expérience seule doit répondre à cette » question. »

Il y a en médecine, plus qu'en tout autre science peut-être, beaucoup de choses *vraies* qui ne peuvent effectivement être constatées et rendues certaines que par l'expérience : ainsi il s'est écoulé près d'un demi-siècle avant que *l'innocuité* et l'utilité de l'inoculation de la petite vérole fussent généralement reconnues en France,

et la vaccine, qui compte vingt-cinq ans de pratique universelle et de succès, trouve encore des hommes qui doutent de son efficacité. Ici, M. le docteur Pariset se montre plus *exigeant ;* pour lui un siècle et demi d'expérience ne suffit pas. « Sans avoir eu la prétention de lire dans l'avenir, » dit-il (1), et de proposer ses décisions comme » infaillibles, il ose soutenir que la fièvre jaune » nous touche d'assez près pour que le gouver- » nement ne *persiste plus* dans la sécurité où il » s'est tenu jusqu'à ce jour. »

Eh quoi ! est-ce que la fièvre jaune contre laquelle on provoque des mesures sévères et toutes *nouvelles*, serait aussi une maladie nouvelle? ou bien aurait-elle acquis de nos jours des caractères qu'elle n'avait pas autrefois et qui, sous le rapport de sa propagation, la rend plus redoutable ? Nullement ; et non-seulement la fièvre jaune qui régnait il y a *cent trente ans* aux Antilles, est bien notre fièvre jaune d'aujourd'hui, mais elle avait *alors un caractère contagieux* qu'elle a perdu depuis. « Le père Labat, » dit M. le docteur Pariset, donne de cette ma- » ladie une description si *fidèle, qu'il n'est pas* » *permis de douter* qu'elle ne fût la véritable » fièvre jaune telle *qu'elle est de nos jours* (2).

(1) Page 127.

(2) Page 61.

» Du reste, le père Labat affirme que le mal était
» contagieux (1); j'ai dit sur quels fondemens il
» est permis de croire que, dans l'origine, *la*
» *fièvre jaune* ou le mal de Siam, avait été con-
» tagieux en Amérique (2), et comment il a perdu
» ce caractère (3). »

Il n'est pas permis d'en douter, selon M. le docteur Pariset, la fièvre jaune d'autrefois était bien la fièvre jaune *telle qu'elle est de nos jours*, avec cette différence qu'elle *n'a* plus aujourd'hui ce caractère *contagieux* que, *selon lui*, elle avait alors. Quoi! le gouvernement, depuis plus d'un siècle et demi que la France commerce avec les Antilles, n'a pris aucune mesure contre la fièvre jaune qui *était contagieuse* dans le principe, il a vécu dans la plus grande sécurité, il s'en est bien trouvé, et aujourd'hui que de son propre aveu la fièvre jaune des Antilles n'est plus *contagieuse*, M. le docteur Pariset *ose soutenir que cette maladie nous touche d'assez près pour que le gouvernement ne persiste plus dans la sécurité où il s'est tenu jusqu'à présent!* Un tel langage est pour nous tout à fait inexplicable. Il est évident que si jamais la France a pu être exposée aux atteintes de la fièvre jaune par la voie du

---

(1) Page 112.
(2) Page 118.
(3) Page 119.

commerce, c'est lorsqu'*au dire* de M. le docteur Pariset, cette maladie était contagieuse et qu'on ne prenait aucun moyen pour s'en garantir.

L'expérience *du passé* a donc surabondamment décidé ce que M. le docteur Pariset cherche, sans motif même plausible, *dans l'avenir*.

Quoi qu'il en soit, les Anglais, nos voisins, qu'il ne faut jamais se lasser de citer, et qu'il faudrait toujours imiter dans les sacrifices éclairés qu'ils font pour tout ce qui tend au bien-être et à la conservation des hommes (des leurs s'entend); les Anglais, d'ailleurs, non moins soigneux de repousser tout ce qui peut porter atteinte à la prospérité publique, ne voient point aujourd'hui la fièvre jaune d'un autre œil qu'autrefois, et ne prennent pas plus de précautions pour s'en garantir. Et quelle différence pourtant entr'eux et nous sous le rapport des relations commerciales aux Antilles et au continent américain! Tous les jours de l'année il entre en Angleterre des centaines de bâtimens partis de cet Archipel et de l'Amérique; les paquebots parcourent toute cette chaîne d'îles dans toutes les saisons, et abordent régulièrement deux fois par mois dans le port le plus sud de l'Angleterre, et leur police quarantenaire est restée la même; elle assujettit, dans certaine saison, à une simple visite sanitaire, et les bâtimens qui sont tenus, dans la

plus rigoureuse saison de l'année, à faire quinze jours de quarantaine au Hâvre, sont admis sur la côte opposée à une libre communication.

Si autrefois comme aujourd'hui, sur la foi de sinistres oracles, les gouvernemens eussent établi des cordons, des lazarets, des quarantaines, etc., on ne manquerait pas de faire à ces établissemens, les honneurs de la sécurité et de l'immunité dont ils jouissent depuis deux siècles qu'ils commercent aux Antilles. Nous attribuons trop souvent aux vaines précautions de l'humaine prudence, l'éloignement et la cessation de fléaux que la nature *seule* prévient ou arrête. Ainsi, on voit disparaître la fièvre jaune partout où la température tombe tout à coup de plusieurs degrés, de telle façon qu'il n'y a pas d'exemple que cette maladie se soit jamais *montrée* ou *soutenue* dans une chaleur au-dessous de 14 degrés. (Réaumur.)

Au contraire, tous les fléaux véritablement contagieux, sans exception, sévissent indistinctement sous toutes les températures. Voyez le *typhus*, la *petite vérole*, la *rougeole*, la *peste*, etc. Il y a plus, c'est que les maladies contagieuses auxquelles on a prétendu assimiler la fièvre jaune, savoir, le *typhus* et la *peste*, sévissent avec plus de violence lorsqu'il fait absolument froid, *au cœur même de l'hiver*, dit M. le doc-

teur Pariset. D'où vient cela? d'où vient que le *typhus*, la *petite vérole*, la *peste*, etc., se montrent également au Caire, à Constantinople, à Londres, à Moscow, etc.? C'est que les maladies vraiment contagieuses, sont de tous les pays et de tous les peuples; je veux dire, qu'elles attaquent tous les hommes sans distinction de couleur ni d'origine, sur tous les points de la terre qu'il leur est possible d'habiter. C'est une vérité dont je suis convaincu, et j'aime à penser que le temps n'est pas éloigné où elle sera mise dans tout son jour, et généralement reconnue, et, alors, que de contestations sans objet!

La non importation de la fièvre jaune en Europe, est une conséquence naturelle et nécessaire de sa non contagion aux Antilles et au continent de l'Amérique (1).

Nous avons démontré la vérité de cette propo-

(1) Nous ne nions pas que la fièvre jaune, qui se serait déclarée à bord d'un navire, dans une rade des Antilles ou de l'Amérique, ou en pleine mer, ne puisse, en frappant successivement les hommes de son équipage, être portée jusqu'en France. Nous croyons, au contraire, que cela est possible et a eu lieu plus d'une fois; mais, cela n'a eu et ne peut avoir lieu que sous l'influence d'une chaleur qui ne soit point au-dessous du 14e degré (Réaumur). Nous ne nions pas non plus qu'il n'y ait, dans cette circonstance, danger pour les étrangers d'aller à bord de ce navire, vrai foyer d'infection;

sition, que ne sauraient nier, sans absurdité, ceux qui, comme nous, sont bien convaincus que la fièvre jaune n'a aucun caractère contagieux en Amérique ou aux Indes.

Permis sans doute à ceux qui, contre l'évidence même, s'obstinent encore à regarder la fièvre jaune américaine comme contagieuse, de recourir à l'autorité des témoignages et à celle des faits pour prouver l'importation.

Qu'il nous soit permis de faire remarquer encore en passant, que les témoignages et les faits sont deux autorités bien différentes et que l'on ne peut pas indistinctement invoquer, quand il s'agit de constater certaines vérités. Les témoignages peuvent être *vrais*, *sincères*, et les faits *douteux* et même *faux* : la probité la plus sévère n'a pas le privilége de mettre à l'abri de l'illusion et de l'erreur. Or, comme tout n'est pas toujours *positif* dans les faits, il s'ensuit qu'outre la probité qu'on suppose dans les témoins qui les racontent, il faut certaines autres conditions

---

mais ce que nous nions, c'est que les matelots de ce bâtiment ou les étrangers qui auraient gagné la fièvre jaune à bord, aient, par eux ou leurs effets, la faculté de la communiquer à qui que ce soit à terre : il n'y en a pas un exemple avéré jusqu'ici. C'est dans ce sens que nous nions l'importation de la fièvre jaune en Europe, et on voit à quoi, d'après nous, devraient se borner les précautions sanitaires.

sans lesquelles leur témoignage est de peu ou de nulle valeur. Ceci est de rigueur, surtout lorsque les faits racontés portent sur des sujets difficiles et obscurs. Ces sortes de faits ne peuvent être alors admis comme preuves que lorsqu'ils ont été soumis à une critique éclairée. Or, les faits que l'on allègue en faveur de l'importation de la fièvre jaune en Europe, et surtout à Cadix, ont-ils été soumis à cette épreuve? Je dis que non, et qu'il n'y en a pas un, *un seul authentique*, qui prouve l'importation, au sentiment même de M. le docteur Pariset. En effet, trois bâtimens ont été, l'un après l'autre, accusés d'avoir introduit la fièvre jaune en Andalousie, en 1819; savoir, une felouque venant de Tarifa, avec un chargement d'oranges; *le San-Julian*, venant de l'Inde, et le vaisseau *l'Asia*, venant de la Havane et de la Vera-Cruz. Après avoir analysé et discuté les différens témoignages *à charge* contre chacun de ces bâtimens, témoignages recueillis sur les lieux mêmes, M. le docteur Pariset reprend, et dit (1): « De ce qui » vient d'être dit, il résulte que la fièvre jaune » de 1819, *en la supposant importée en Espagne*, » ne l'a point été du moins par le vaisseau *l'Asia*, » ainsi que le démontre la seule comparaison

(1) Page 58.

» des dates : mais l'a-t-elle été par la *barque*
» dont me parlait M. Cabanellas ? ou l'a-t-elle
» été par *le San-Julian ?* Conséquemment vient-
» elle de l'Amérique ou des Indes-Orientales ?
» Problême difficile à résoudre : d'abord, parce
» que rien n'est moins prouvé qu'une barque
» américaine à Tarifa, et que les *communica-*
» *tions illicites avec un patron de San-Fernando ;*
» parce qu'en admettant la réalité de tout cela,
» comment cette barque eût-elle livré du coton
» à ce patron de barque espagnole, sans en
» livrer à quelque contrebandier de Tarifa, et
» sans infecter ce dernier port, à moins de sup-
» poser, contre toute vraisemblance, que ce peu
» de coton fût tout le chargement de l'améri-
» cain, ou que les miasmes dont il était pénétré
» ne fussent contagieux et transmissibles qu'à
» San-Fernando, sans l'être à Tarifa ? Il est donc
» très-probable que, ne venant point de l'Amé-
» rique par *l'Asia*, la fièvre jaune n'en vient
» pas non plus par la barque de Tarifa. Vien-
» drait-elle finalement de Calcutta par *le San-*
» *Julian ?* Autre difficulté : *plus heureux que*
» l'Asia, *ce vaisseau, dans sa traversée, n'avait*
» *eu ni malades ni morts..... Il est donc possible*
» *qu'elle* (la fièvre jaune) *se soit développée spon-*
» *tanément en Andalousie, sans germe et sans*
» *contagion préléminaires ;* car, enfin, la première

» fois qu'elle s'est montrée, où que ce soit dans
» le monde, elle y est nécessairement née d'elle-
» même, ainsi qu'elle naît d'elle-même à Curaçao,
» à la Jamaïque, etc.; ainsi qu'elle *est deux fois*
» *née d'elle-même* et avec un caractère conta-
» gieux, il y a près de soixante à quatre-vingts
» ans, où? *dans un canton de la Suisse*.... »

Ainsi, rien n'est moins prouvé, selon M. le docteur Pariset lui-même, que la fièvre jaune, qui a régné en Andalousie en 1819, soit venue du dehors; et puisque, selon ce médecin, *la fièvre jaune naît d'elle-même en Espagne et en Suisse*, qu'est-il besoin d'en faire venir le germe des Indes-Orientales ou Occidentales! En bonne philosophie, il n'est pas permis de *multiplier les êtres sans nécessité;* M. le docteur Pariset le sait bien.

Les faits allégués en faveur de l'introduction de la fièvre jaune, à Cadix, en 1800 et 1804, sont également obscurs et contradictoires, et ne supportent pas mieux la critique que ceux de la barque américaine, *du San-Julian* et de *l'Asia*, dont M. le docteur Pariset fait rigoureuse justice.

Enfin, après avoir rappelé les principales époques où la fièvre jaune a paru à Cadix et autres lieux d'Espagne depuis deux siècles; après avoir reproduit les bruits populaires, les témoignages de quelques médecins, et les faits qui tendent à établir que cette maladie y a été apportée

par des bâtimens venant de la Vera-Cruz, de la Havane, des États-Unis, etc., M. le docteur Pariset ajoute (1) : « Il faut l'avouer, de tels rap-
» prochemens sur l'importation de la fièvre jaune
» d'Amérique en Europe, manquent toujours
» d'une certaine authenticité... ; faute de vérifi-
» cations suffisantes, ils ne sauraient donner à
» l'importation dont il s'agit, ce *degré d'évi-*
» *dence qui subjugue l'esprit et tranche toute*
» *objection.....* »

Ceux qui nient l'importation de la fièvre jaune en Europe, *faute d'un degré suffisant d'évidence*, et *croient*, avec M. le docteur Pariset, *au développement spontané de cette maladie*, partout, même en Suisse, ne sauraient rien ajouter à ces commentaires. Quiconque comparera ce passage critique du livre de M. le docteur Pariset, avec celui où il exprime son opinion sur le caractère de la fièvre jaune des Antilles et de l'Amérique, verra bien clairement que ce médecin est aussi convaincu de la non contagion de cette maladie dans le Nouveau-Monde, qu'il l'est peu de son importation dans l'ancien.

Une question nous reste à examiner.

La fièvre jaune d'Espagne est-elle contagieuse? M. le docteur Pariset l'affirme dans tout le cours

---

(1) Page 125.

de l'ouvrage dont nous avons analysé quelques passages ; mais, sur quels fondemens repose son sentiment ? Plus un sujet est obscur par sa nature et important par ses conséquences, et plus il faut montrer de sévérité dans le choix des preuves par lesquelles on cherche à en établir la vérité. M. le docteur Pariset est loin de s'être conformé à ce principe ; on peut même dire que sa crédulité, en adoptant tous les faits pour prouver la communication, est excessive ; elle s'étend, en effet, jusqu'au témoignage de gens qui ne savent nullement ce que c'est que contagion, tels que des femmes, des garde-malades, des porte-faix et autres personnes du peuple, dont les esprits, prévenus par la crainte, l'ignorance et la passion, ne sont que trop disposés à juger les faits d'après leurs premières impressions, et à les interpréter de la manière qui s'accorde le mieux avec leurs idées. Il faut peu s'en étonner. A peine a-t-il quitté Paris, pour se rendre à Cadix, que tout plein de son opinion *déjà faite*, M. le docteur Pariset ne s'occupe plus que de lazarets : on le voit, chemin faisant, marquer çà et là l'emplacement de ces nouveaux asiles, et cette idée qui le domine, l'accompagne partout. Une telle disposition de l'esprit laisse peu d'indépendance au jugement, et celui de M. le docteur Pariset, lorsqu'il s'agit de contagion,

porte trop souvent l'empreinte de cette fâcheuse disposition : les dissertations épisodiques, les réflexions politiques, morales ou philantropiques, dont M. le docteur Pariset a très-ingénieusement parsemé *ses observations sur la fièvre jaune*, un brillant, un inimitable talent de diction donnent à son ouvrage un attrait irrésistible, et en rendent la lecture amusante, agréable et tout à la fois instructive. Il en faudrait moins, sans doute, pour séduire, et il est permis de soupçonner toute l'influence d'un tel ouvrage sur la détermination du pouvoir ; mais tant d'art et de talens ne sauraient cacher à tous les yeux les erreurs, les sophismes et les contradictions, ni donner à des faits ramassés sans choix et sans examen critique, *ce degré d'évidence qui subjugue l'esprit et tranche toute objection.*

Coup d'œil sur le rapport de la commission de Barcelonne.

La commission médicale envoyée à Barcelonne par S. Exc. le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, et dont M. le docteur Pariset était membre, pense et dit naturellement comme M. le docteur Pariset. MM. les commissaires font, dans leur rapport, des efforts incroyables pour établir le fait de l'importation et de la contagion de la maladie qu'ils ont vue à Barcelonne ; mais ces efforts mêmes trahissent la faiblesse des preuves. Ces descriptions lugubres et pathétiques où l'on se complaît à entasser les

mourans sur les morts, et qui attristent l'âme, peuvent bien fasciner les yeux et surprendre la crédulité du commun des lecteurs, mais elles ne sauraient en imposer à des médecins éclairés qui n'y voient, eux, que l'art déplorable de masquer la question; comme si la gravité et le développement subit d'une maladie emportaient nécessairement la contagion! comme si cette circonstance de sa rapide extension n'était pas même déjà une forte présomption contre sa propriété contagieuse ! Toutes les fois qu'une maladie frappe une nombreuse population, les apparences sont à peu près les mêmes, soit que la maladie ait réellement un caractère contagieux, soit qu'elle manque de ce caractère, et qu'elle n'ait que celui de l'épidémie. En effet, dans l'un et l'autre cas, les individus qui habitent les mêmes endroits, ceux surtout qui vivent ensemble, en famille, doivent généralement tomber malades à peu près en même temps. Il ne serait donc pas étonnant que la fièvre jaune, si elle n'eût été observée qu'en Europe, eût été prise au début pour une maladie contagieuse; mais, quand on a étudié cette maladie aux Antilles, où elle n'attaque généralement que les Européens nouvellement arrivés, on ne peut plus lui attribuer la propriété contagieuse, à

moins de renoncer à l'exercice du sens qui n'est refusé à personne.

Mais la fièvre jaune observée à Barcelonne et autres lieux d'Espagne, est-elle la même que la fièvre jaune des Antilles et du continent américain? MM. Bally, Pariset et François n'en forment pas le plus petit doute.

« Tel fut l'ensemble des phénomènes qui nous
» servirent à caractériser la maladie, et à recon-
» naître en *elle la fièvre jaune que l'on voit dans*
» *les États-Unis d'Amérique*, *et qui*, *depuis*
» 1800, s'est si souvent montrée à Cadix, à Sé-
» ville, à Xérès, à Malaga et dans les autres
» villes du sud et de l'orient de l'Espagne (1). »

Rien n'est plus positif que ce passage du rapport de la commission. Il y a, selon MM. les commissaires, identité parfaite entre la fièvre jaune des Antilles et de l'Amérique et celle qui règne en Espagne. Or, il est d'une évidence irrécusable que la fièvre jaune des Antilles et de l'Amérique n'est pas contagieuse, et M. le docteur Pariset *en convient sans difficulté*; donc la fièvre jaune d'Espagne, qui est identique, n'est pas non plus contagieuse : le même principe, en effet, entraîne nécessairement la même conséquence. En vain, pour éluder cette conséquence, ceux qui avouent ne pas croire à la

(1) Page 9.

contagion de la fièvre jaune américaine, diront qu'une même maladie peut être contagieuse dans un pays et ne pas l'être dans un autre, contagieuse pour certains peuples et non pour d'autres : c'est une assertion gratuite, dénuée de bon sens, et qu'on chercherait vainement à justifier par le raisonnement ou par l'expérience. En effet, voyons-nous la petite et la grosse vérole, la rougeole, la vaccine, etc., contagieuses là et non ici ? Assurément non ; elles le sont partout, ou ne le seraient nulle part. Ces maladies se développent sur les hommes qui habitent l'extrême nord ou l'extrême sud, comme sur ceux qui vivent sous l'équateur.

Si MM. Bally et François croient bonnement encore à la propriété contagieuse de la fièvre jaune américaine, ils ne se trouvent point également sous le poids de l'argument que nous faisons à M. le docteur Pariset, et auquel une réplique fondée nous paraît impossible ; mais si, après avoir positivement reconnu l'identité de la fièvre jaune d'Amérique et d'Espagne, ils persistent à dire celle-ci contagieuse, ils se trouvent dans l'obligation positive de rejeter le témoignage de leur collègue, celui de tous les médecins des Antilles et de l'Amérique, et de démontrer contradictoirement, à lui et à eux, que la fièvre jaune américaine est bien véritablement contagieuse.

Pour donner à leur témoignage toute la valeur qu'ils pouvaient s'en promettre, MM. les membres de la commission auraient dû prudemment s'abstenir de préjuger la question, de rien dire ou faire qui pût donner à croire que leur opinion sur la contagion était une opinion arrêtée d'avance, et leur voyage à Barcelonne, un voyage de pure forme. Or, ils n'ont point eu cette réserve; car, arrivés aux confins de la France, ils proposent à M. le préfet des Hautes-Pyrénées « leurs vues sur les emplacemens d'un » lazaret provisoire et d'un lazaret définitif (1). » Du reste, ils ne s'en cachent pas, ils croyaient la fièvre jaune contagieuse. « MM. Bally et Fran» çois, qui l'avaient traitée, disent-ils, aux An» tilles, lorsqu'elle moissonnait des armées en» tières, avaient de fortes raisons pour la croire » contagieuse (2). »

Cette circonstance, lorsqu'elle moissonnait des armées entières..., est évidemment mise là pour faire opposition avec ce qui est dit plus bas de M. Rochoux (non contagioniste), qui est représenté comme n'ayant vu, à la Guadeloupe, qu'un petit nombre de cas de fièvre; mais, pour qui connaît cette colonie, il est certain qu'il y a tout assez

(1) Page 2.

(2) Page 3.

de cas de fièvre jaune, à la Pointe-à-Pitre particulièrement, pour étudier cette maladie, et en reconnaître, s'il y avait lieu, la propriété contagieuse. D'un autre côté, est-ce un avantage, pour bien juger de l'existence réelle ou supposée de cette propriété, que d'avoir observé la maladie *lorsqu'elle moissonnait des armées entières*? Au milieu de semblables calamités, la tristesse et la crainte ébranlent l'âme la plus forte et peuvent altérer le jugement. Et comment, en outre, distinguer le caractère purement épidémique du caractère contagieux, lorsque tout le monde est frappé et meurt? Les choses ne se passent-elles pas de la même manière, quant aux apparences extérieures et à la mortalité, lorsqu'une maladie très-meurtrière attaque une masse d'hommes rassemblés, que cette maladie soit épidémique ou bien qu'elle soit contagieuse? Mais, en voulant insinuer comme quoi l'opinion de M. Rochoux n'est pas d'un si grand poids que celle de ses confrères contagionistes, MM. de la commission admettent un fait plus fort que toutes les opinions en faveur de la non contagion; savoir: « qu'à la Guadeloupe comme dans les autres » îles, la fièvre jaune épargne les organisa- » tions acclimatées ou indigènes, et n'attaque » guères que les nouveaux venus d'Europe, qui » se dispersent dans la colonie et subissent la

» fièvre, sans la communiquer réellement (1). »

Il est donc reconnu qu'aux Antilles les nouveaux venus d'Europe, quoique dispersés dans le pays, *subissent* la fièvre jaune sans qu'elle leur ait été communiquée, et par le fait seul de leur organisation non acclimatée. Mais, puisqu'il en est ainsi, n'aurons-nous pas droit d'être très-difficiles lorsqu'on attribuera à la contagion dans les Antilles, la fièvre jaune que le climat seul explique? et, quand même, dans le dessein d'agir sur notre jugement en parlant à notre imagination, on nous mettrait sous les yeux le noir tableau d'armées entières moissonnées par la fièvre jaune, ne pourrons-nous pas dire que des individus dispersés et isolés, étant susceptibles de recevoir cette maladie de la seule influence du climat sur leur constitution européenne, il n'est nullement étonnant, s'ils forment une armée, qu'ils en soient tous, ou presque tous, atteints à peu près dans le même temps, sans qu'il y ait contagion, puisqu'ils vivent au milieu des mêmes circonstances, qu'ils habitent les mêmes lieux, respirent le même air, suivent le même régime alimentaire, supportent les mêmes fatigues, et ont, enfin, à quelques années, à quelques exceptions près, le même âge.

---

(1) Page 3.

« Nous étions renfermés sur l'origine de la
» maladie entre deux suppositions : la première,
» qu'elle avait pour cause des vices de localités;
» la seconde, qu'elle avait une cause extérieure.
» A notre arrivée, ces deux suppositions parta-
» geaient et aujourd'hui partagent encore les mé-
» decins de Barcelonne : la première avait pour
» défenseurs des hommes respectables, que per-
» sonne n'est en droit de traiter légèrement (1). »

Ne restons point en arrière de politesse avec nos adversaires, et convenons qu'il y a en faveur de leur opinion des témoignages dont il n'est permis de soupçonner ni la moralité, ni la sincérité, et que c'est de très-bonne foi que tel auteur, qui n'a pas vu ou qui n'a fait qu'entrevoir la fièvre jaune, soutient qu'elle est contagieuse : le point de vue où il s'est trouvé et se trouve encore, l'influence de ses lectures et de ses relations, toutes ces circonstances qui ont commencé à former son opinion peuvent contribuer à l'entretenir et à perpétuer l'illusion et l'erreur ; erreur donc par préoccupation de jugement, et non, certes, par détermination de la volonté.

Mais ne glissons pas légèrement sur ce passage très-remarquable du rapport, le seul où

(1) Page 10.

il soit question des médecins espagnols. La commission ne dit pas que quelques médecins seulement de Barcelonne croyaient à la fièvre jaune une cause locale, mais qu'ils étaient partagés sur la question. Tenant compte de l'opinion *exotique* de la commission, on ne pourra, d'après même ses propres termes, s'empêcher de penser que le plus grand nombre des médecins de Barcelonne ne croyaient pas à l'importation de la maladie, et nous verrons tout à l'heure que tel était bien le cas; mais comment la commission, qui énonce *avoir pesé les raisons et vérifié les faits*, réfute-t-elle ces médecins indigènes? en assurant qu'ils n'ont point assigné positivement et incontestablement les causes locales de la maladie. Ils l'ont fait, selon nous, d'une manière plausible; mais, ne l'eussent-ils pas fait, que résulterait-il des objections faites par la commission? purement et simplement, que les causes réelles de la fièvre jaune ne sont pas, jusqu'ici, bien connues. Si un médecin des Antilles affirmait que la fièvre jaune, qui moissonne les Européens nouvellement arrivés, n'a point une cause extérieure, qu'elle n'a point été importée par les bâtimens sur lesquels ces Européens sont venus, il énoncerait une proposition incontestable et *incontestée*, et la certitude de cette première proposition ne serait nullement diminuée

par les plus fortes objections, opposées aux explications plus ou moins faibles qu'il pourrait donner du fait.

MM. les membres de la commission ont vainement cherché les causes locales auxquelles les médecins du pays attribuent la maladie de Barcelonne : « L'air, disent-ils, que nous respirons » dans les rues, ne nous parut pas plus manifestement altéré; jamais nous n'y avons senti » de mauvaises odeurs, et nous n'avons jamais » soupçonné là la plus légère infection (1). »

On affecte de confondre sans cesse *l'infection* avec les mauvaises odeurs, la puanteur, etc., et c'est sur cette confusion d'idées que reposent les objections des contagionistes. Cette méprise fondamentale appelle de notre part quelques remarques. N'y a-t-il de gaz, de miasmes malfaisans, nous le demandons, que ceux qui affectent les nerfs olfactifs de l'homme ? Est-il permis à des médecins parlant médecine, de nier l'infection parce que leur nez ne sent rien ? Il y a cinq ans que je respire l'air des rues et de l'hôpital du Fort-Royal, et j'avoue qu'il ne m'a jamais paru, à l'odorat, altéré dans les momens mêmes où la fièvre jaune sévissait le plus. Mais l'air paraît-il, à la respiration, altéré dans les pays

---

(1) Page 14.

où règnent la petite vérole, *le cholera morbus* et une épidémie quelconque? L'air ne peut-il donc éprouver d'altération nuisible à la santé, sans que le sens, si obtus de l'odorat dans l'homme, en soit affecté? C'est ici le lieu de rappeler encore les expériences connues, d'où il résulte que l'air pris dans les plaines fiévreuses de la Lombardie, et celui pris sur le sommet des Alpes, contiennent identiquement les mêmes principes (coërcibles) et en même proportion. Je dis coërcibles, car il n'est pas invraisemblable que plusieurs substances incoërcibles et que nous ignorons par conséquent, jouent un grand rôle dans les divers phénomènes de la vie, de la santé et de la maladie.

« Enfin, cette année même où les vaisseaux
» stationnés dans le port ont été si maltraités,
» avant d'y déployer toute sa fureur, l'infection
» aurait dû à la faveur des brises parler aux
» sens et révolter l'odorat. Or, il n'est ni capi-
» taine, ni matelot, ni douanier, ni porte-faix,
» qui se soit seulement avisé de songer à aucune
» mauvaise odeur, et qu'il était dans un foyer
» d'infection (1). »

Mais un Européen, arrivant à la Martinique ou à la Guadeloupe, a-t-il jamais senti au nez

---

(1) Page 15.

qu'il était dans un foyer d'infection? Ces émanations « eussent frappés nos sens, et je vous » déclare que je n'ai jamais pu saisir une odeur » qui me déplût. Le port de Barcelonne est très- » sain, et je n'entends rien à ce qu'on dit de » l'infection qui y règne (1). » Toujours même confusion de l'infection et de la *puanteur*. Du reste, ce n'est plus un médecin qui parle ici, mais M. Simiane, capitaine de navire; et d'ailleurs il finit par un aveu qui demande grâce pour lui, en déclarant *qu'il n'y entend rien*.

« Quelle qu'ait été la fréquence des épidémies » qui ont affligé Barcelonne depuis la dernière » moitié du quatorzième siècle, cette ville, mal- » gré l'étendue de son commerce et la faiblesse » de sa police, est considérée, depuis plus de » cent ans, comme une des villes les plus saines » de l'Europe. Nous concluons de là que la cause » de l'horrible fièvre jaune ne réside ni dans des » vices de localités, ni dans les vices de constitu- » tions personnelles...; que la cause en est étran- » gère au sol, exotique et par conséquent im- » portée (2). »

Belle conclusion et digne de l'exorde! Quoi! parce que les médecins de Barcelonne qui ont

---

(1) Page 15.

(2) Page 18.

vu que la fièvre jaune n'était ni importée, ni contagieuse, n'en ont point assigné les causes au gré ou à la satisfaction de MM. Bally, Pariset et François, et parce que ces causes, telles que la chaleur et l'humidité portées à un haut degré, la direction des vents, certains vices locaux, etc., ne produisent pas toujours la fièvre jaune, lorsqu'elles sont censées agir, il s'ensuit, selon eux, que cette maladie est contagieuse! et ils posent en fait qu'elle a été importée par des navires venant de la Havane, de la Vera-Cruz, etc. Que répondront cependant ces Messieurs, s'ils ne veulent pas changer de logique, lorsqu'on leur demandera d'expliquer comment depuis si long-temps qu'il vient à Barcelonne tant de navires des pays du Nouveau-Monde, où la fièvre jaune règne toute l'année, il y avait pourtant plus d'un siècle, selon eux, que cette ville était une des plus saines de l'Europe, malgré la *faiblesse de sa police*, et pourquoi la fièvre jaune n'y a été importée qu'en 1821? Nous serions curieux d'avoir une réponse à cette question, mais une réponse que personne n'aurait le droit de taxer *d'invraisemblable*, *de gratuite*, *d'extravagante*.

« Et les effets sur lesquels ils avaient expiré
» avec *le vomissement noir* avaient été conservés:
» on en fit sérénner sous les yeux du capitaine

» Simiane, qui portaient encore les traces de cet
» affreux vomissement (1). »

Affreux si vous voulez, mais aux Antilles, à l'Amérique et même en Espagne, on se frotte toutes les parties du corps impunément avec cette matière noire, et les nombreux individus qui en ont goûté et avalé, n'en ont jamais ressenti aucun mauvais effet.

« Quoi qu'il en soit, cette polacre avait pris à
» Alicante un pauvre passager pour l'amener
» *gratis* à Barcelonne...; le soir même de l'entrée
» dans le port, on le débarqua à terre, et le len-
» demain, il expira... Eut-il le vomissement noir?
» (*et redit ad vomitum.*) C'est un fait qu'affirment
» beaucoup de personnes; mais on ne peut nier
» qu'une maladie si rapidement mortelle n'ait
» une grande affinité avec la fièvre jaune..... Il
» n'est pas *déraisonnable* de supposer que la
» maladie pût se propager dans la maison qui
» l'accueillit. Avec quoi payer, en effet, l'hospi-
» talité qu'il recevait? Avec ses vêtemens.....; et
» l'on ne manqua pas, sans doute, de s'en empa-
» rer et de les faire servir (2). »

Comme on tord les faits pour les faire cadrer avec un système! et qu'y a-t-il de positif dans

---

(1) Page 19.

(2) Page 22.

celui que l'on vient de lire? Un pauvre passager, pris à Alicante sur la polacre *Nostra Segnora del Carmen*, et malade déjà depuis deux jours, meurt le lendemain de celui où il a été mis à terre à Barcelonne. Il est mort promptement : donc il est *présumable* que ce fut la fièvre jaune; donc il n'est pas *déraisonnable* de supposer que la maladie *a pu* se propager dans la maison..... Il était pauvre : donc *il est à croire* qu'il n'aura pu payer son gîte (d'un jour) qu'avec ses vêtemens dont on se sera emparé.....; donc *il est probable* que la maladie se sera propagée.... Quelles inductions! quelles preuves, bon Dieu! Et le précieux fait dont on les tire n'est pas douteux, car *il a été certifié à MM. les membres de la commission, par Gabriel Rivet,* lequel faisait partie de l'équipage de la polacre.

« Les uns soutenaient que la maladie actuelle » était la fièvre jaune des Antilles, *fièvre exo-* » *tique et souverainement contagieuse* (1). »

La fièvre jaune des Antilles *souverainement contagieuse!* et M. le docteur Pariset a écrit ou signé un rapport où cette assertion se trouve plusieurs fois répétée! Comment la concilier avec ce que l'on a lu plus haut, avec ce passage, par exemple? « Des faits les plus authentiques

---

(1) Page 27.

» établissent la non contagion de la fièvre jaune
» d'une manière si solide qu'ils ôtent tout moyen
» de contester. »

On sent ici tout l'embarras de M. le docteur Pariset; sa position est telle que, sans contradiction avec lui-même, il ne peut plus marcher de concert avec ses collègues vers le même but.

En effet, après avoir positivement avoué la non contagion de la fièvre jaune des Antilles et de l'Amérique, du moment qu'il reconnaît avec ses collègues l'identité de la fièvre jaune d'Espagne avec elle, il reconnaît par-là même la non contagion de cette fièvre jaune d'Espagne. Ses collègues, au contraire, en supposant un caractère souverainement contagieux à la fièvre jaune américaine, et en avouant qu'il y a identité entre elle et la fièvre jaune d'Espagne, arrivent à cette conclusion, que la fièvre jaune d'Espagne est contagieuse. Mais, pour que cette conclusion fût vraie, il faudrait nécessairement, comme nous l'avons dit plus haut, non supposer, mais prouver que la fièvre jaune des Antilles et de l'Amérique est bien véritablement contagieuse. C'est une tâche désormais difficile et que n'entreprendront vraisemblablement pas les collègues de M. le docteur Pariset.

« Une fois déchaînée dans cette ville malheu-
» reuse, la fièvre jaune y porta des coups si

» prompts, si imprévus, si multipliés, si sen-
» sibles, que l'effroi devint général.... L'émigra-
» tion devint si grande qu'elle s'élevait à notre
» arrivée à plus de quatre-vingt mille, ce qui
» excédait la moitié de la population totale....
» C'est donc une masse d'environ soixante-dix
» mille personnes qui a servi d'aliment à la
» fièvre jaune. Ainsi donc sur soixante-dix mille
» personnes vingt à vingt-cinq mille auraient
» été malades, et dix-huit mille au moins au-
» raient péri (1). »

Ainsi plus de la moitié de la population de Barcelonne, qui a abandonné cette malheureuse ville lorsque la fièvre jaune *y était déchaînée au plus haut degré*, n'a eu besoin pour y échapper que d'aller respirer dans ses environs? Certes, si le but de MM. les commissaires eût été de démontrer que la maladie de Barcelonne n'était point une maladie contagieuse, ils n'auraient pu nous donner une preuve plus satisfaisante, plus évidente que celle qui résulte du fait cité par eux-mêmes. Au moins, ils conviendront que, quand on a un remède si naturel, si simple, si facile à se procurer et si près du mal, il y a plus que de l'imprudence à inspirer

---

(1) Pages 29 et 30.

aux peuples et au gouvernement de si grandes frayeurs sur sa nature, et qu'il y a bien un peu de ridicule à opposer à ce mal des barrières à cent lieues, lorsqu'à cent toises il a perdu toute son activité.

Ce fait, dont MM. les commissaires n'ont pu se dispenser de rendre compte, est attérant; il ressemble en tout à celui de *l'Euryale*, de *l'Égérie* et de *la Diligente*. Ces Messieurs ne nous disent pas, dans leur rapport, combien sur les quatre-vingt mille personnes qui sont sorties de la ville au milieu de la conflagration générale, il y en a qui ont été atteintes de la maladie à la campagne. On peut raisonnablement supposer que sur ce nombre de quatre-vingt mille, plusieurs milliers étaient déjà sous l'empire de la maladie en quittant la ville, qu'un grand nombre conséquemment a dû aussi y succomber. MM. les commissaires se taisent encore sur le nombre des morts à la campagne. Ce silence de leur part sur deux circonstances si importantes, si essentielles dans la question, n'a pas besoin de commentaire : il leur est commandé par la force de la vérité. On trouve dans un court écrit dont nous allons tout à l'heure dire deux mots (le manifeste), *que trois cents personnes à peu près sont mortes aux environs de Barcelonne, de Tortose et de Palma, qu'aucune d'elles n'a communiqué*

la maladie...... Opposez maintenant à ces trois cents morts, sur un total de quatre-vingt mille personnes qui ont quitté la ville, *les dix-huit mille au moins qui ont péri sur une population de soixante-dix mille restée à Barcelonne*, et vous aurez une idée exacte de la nature de la maladie, de la localité de ses causes et des moyens prophilactiques qu'il convient de lui opposer.

Enfin, à ce rapport de trois médecins, on oppose un mémoire de treize autres médecins qui nient formellement l'importation et la contagion de la maladie de Barcelonne (1). Libres de toute influence et mus par le seul amour de la science et de l'humanité, plusieurs de ces médecins sont partis de France et d'Angleterre, et se sont rendus à Barcelonne dans l'unique dessein de comparer la fièvre jaune qui y sévissait, avec la même maladie qu'ils avaient déjà vue en Europe, en Afrique et dans les Indes-Orientales et Occidentales. Là, ils ont, de leur propre mouvement, formé avec les médecins du pays une réunion tout à fait remarquable, unique peut-être dans

(1) Manifeste touchant l'origine et la propagation de la maladie qui a régné à Barcelonne en l'année 1821, présenté à l'auguste congrès national, par une réunion libre de médecins étrangers et nationaux.

l'histoire de la science et qui offre à la confiance générale des titres, et à la vérité des garanties qu'on rencontrerait difficilement ailleurs au même degré.

Presque tous, en effet, témoins oculaires de l'horrible scène, depuis son commencement jusqu'à la fin, ils ont eu occasion d'observer l'épidémie sous toutes les formes variées qu'elle a revêtues dans les lazarets, les hôpitaux, à Barcelonnette, dans les maisons particulières et sur des sujets de toutes les conditions. Dans des réunions qui ont duré *plus de deux mois*, ces treize médecins se sont communiqué, avec les plus grands détails, tout ce que chacun d'eux avait observé plus particulièrement dans sa pratique journalière, et ce n'est qu'après avoir rassemblé un grand nombre de faits, les avoir analysés et comparés entre eux, qu'ils ont écrit. Un assez grand nombre des assertions inexactes, échappées à MM. les membres de la commission sanitaire, se trouvent, par une sorte de prévision, réfutées dans ce mémoire, et plusieurs faits dont ils se sont étayés pour établir l'importation et la contagion de la maladie, sont positivement contredits dans des notes ajoutées à la traduction, par M. le docteur Rochoux. Ce mémoire, qu'ils ont tous signé en se séparant, est bien véritablement, comme le

disent ses auteurs, le résultat d'un nombre infini d'observations exactement recueillies et scrupuleusement discutées en commun; il est écrit d'une manière claire et franche. Cette forme, disent-ils encore, leur a paru préférable à un discours scientifique présenté avec art et susceptible par-là de séduire le gouvernement. Ce manifeste est terminé par les propositions suivantes, qui sont autant de corollaires appuyés sur des faits, et que l'on sera autorisé à regarder comme d'une vérité incontestable tant que MM. les commissaires français n'en auront pas autrement démontré la fausseté.

1° La maladie qui a régné à Barcelonne, en 1821, était indigène ;

2° Elle était épidémique ;

3° Elle n'était pas contagieuse ;

4° Les mesures sanitaires prises par le gouvernement ont été précaires, entièrement inutiles et même nuisibles, si l'on en excepte l'émigration.

Nous bornons-là nos remarques sur le rapport de la commission médicale envoyée à Barcelonne. Non-seulement cet écrit ne contient aucun fait, aucun argument qui constatent la contagion de la maladie qui a affligé cette ville; mais on y trouve des observations et des preuves qui concourent directement à renverser le système de

la contagion même que l'on veut y établir. Les auteurs de ce système nouveau auront inutilement frappé de leurs pompeux discours les oreilles des médecins et des Français instruits : les autorités, mieux éclairées, ne prendront plus des hypothèses pour des démonstrations; au lieu de céder à ce ton décisif, qui a pu leur en imposer, elles auront un peu de cette défiance qui ne permet d'ajouter foi qu'aux assertions établies sur des faits indubitables; elles écouteront aussi la voix de l'expérience, toujours plus persuasive que les sophismes les plus ingénieux. Oui, nous osons l'espérer, le gouvernement et les chambres se refuseront à l'établissement définitif des mesures proposées contre la prétendue contagion de la fièvre jaune, mesures dispendieuses, inutiles, nuisibles à la France, et dangereuses pour les autres nations par l'influence qu'elles pourraient avoir sur l'établissement chez elles d'un système sanitaire faux.

Aperçu de la marche et des progrès de l'esprit dans l'investigation des causes et du caractère de la fièvre jaune aux États-Unis.

Jusqu'en 1793, que la fièvre jaune éclata d'une manière effrayante dans plusieurs grandes villes maritimes des États-Unis de l'Amérique, on s'était peu sérieusement occupé de cette maladie ; mais alors elle devint le sujet de discussions publiques et générales. A cette époque, elle était généralement regardée comme d'origine étrangère et de nature contagieuse, et

malgré l'opposition d'un grand nombre de médecins marquans aux États-Unis, qui ne voyaient dans la fièvre jaune qu'une maladie d'origine domestique, due aux localités et non contagieuse, le gouverneur de la Pensylvanie d'abord, et ceux des autres états ensuite, d'accord avec les législateurs de ces états, assujettirent les bâtimens qui venaient des ports voisins du tropique à une quarantaine de plus ou moins longue durée (1).

Cependant l'occasion d'observer la fièvre jaune s'étant offerte assez fréquemment de 1793 à 1800, sur tout le littoral est des États-Unis, et même jusques dans quelques villes de l'intérieur qui n'avaient aucune communication avec les villes maritimes, l'opinion qu'elle était d'origine étrangère et contagieuse s'affaiblit et perdit bientôt ses premiers soutiens, au nombre desquels il faut mettre le vénérable docteur Benjamin Rush.

Dès l'année 1800, la question de la non importation de la fièvre jaune fut décidée affirmativement par l'académie de Philadelphie, par les sociétés médicales de Charlestown et de New-Yorck, ainsi que par la société humaine de Boston. C'est alors que le docteur B. Rush déclara que rien désormais ne pourrait ébranler

(1) New-Yorck, *Medical repository*, année 1816.

une opinion fondée *sur les faits et la raison*, et cette opinion fondée sur les faits et la raison, le docteur Rush ne s'en est jamais départi, bien qu'on ait cherché fort mal à propos à le faire accroire. Là aussi, pourtant, quelques médecins célèbres parmi leurs confrères ont persisté dans leur première opinion. Le nombre en est à la vérité fort petit, et il ne faut même plus guères compter que le docteur David Hosack, de New-Yorck : seul contre tous, il soutient encore la contestation. Mais cette voix qui accusait naguères la doctrine de la non importation et la non contagion de la fièvre jaune d'être *la honte du pays, la cause de la perte d'un grand nombre d'hommes, qui prêchait le maintien d'une rigoureuse quarantaine, sous peine des plus grands malheurs* (1); cette voix, disons-nous, prêche aujourd'hui dans le désert; personne ne l'entend plus. « Au-» jourd'hui, dit M. le docteur Pariset, le senti-» ment des partisans de la contagion est uni-» versellement abandonné dans les États-Unis, » et le gouvernement, mieux éclairé par les mé-» decins, s'applique à faire prévaloir partout le » sentiment contraire si conforme aux intérêts » du commerce, et par conséquent à la pros-» périté publique (2). »

(1) *American medical and philosophical register.*

(2) Page 120.

L'énergique et très-honorable protestation de M. le docteur Devèze, contre le travail de la commission sanitaire centrale dont il était membre, a valu à la cause que nous défendons un témoignage d'une haute autorité, celui de M. Hyde de Neuville, ministre du Roi aux États-Unis. Mais pour apprécier justement les motifs, et connaître toute la valeur de l'opinion de M. de Neuville, il faut le lire lui-même et n'oublier, en le lisant, ni son caractère, ni les circonstances dans lesquelles il a noblement consenti à la livrer au public.

COPIE *textuelle de la note de* M. HYDE DE NEUVILLE, *inscrite en original sur un mémoire présenté à S. Exc. le ministre de l'intérieur, à l'effet d'obtenir des expériences publiques*; par M. Devèze.

« M. le docteur Devèze a rendu, pendant son
» séjour aux États-Unis, de très-grands services
» à l'humanité; il a combattu avec autant de
» courage que d'habileté le fléau dit *la fièvre*
» *jaune*, et il lui appartenait plus qu'à tout autre,
» après s'être livré avec autant de soin que de
» sagacité à l'étude de cette redoutable maladie,
» d'entreprendre de la bien caractériser, afin de
» détruire en la faisant connaître le préjugé fu-
» neste qui s'y rattache, préjugé qui devient de

» plus en plus nuisible à la marine et au com-
» merce. L'opinion si bien développée de M. le
» docteur Devèze, fait que la mienne est de peu
» d'importance ; cependant j'oserai dire, j'oserai
» répéter avec lui que *la fièvre jaune n'est pas*
» *contagieuse*, et que les mesures sanitaires
» qu'on oppose à cette épidémie dans les deux
» mondes ne sont que gênantes pour le com-
» merce, sans utilité réelle pour la santé pu-
» blique. Je demeure persuadé que tous les gou-
» vernemens sentiront bientôt la nécessité d'en
» modifier du moins les rigueurs.

» Il est certain, ainsi que le fait observer
» M. le docteur Devèze, que les médecins con-
» tagionistes sont aujourd'hui en bien petit
» nombre dans les états de l'Union. L'opinion
» contraire y est généralement très-prononcée,
» et elle ne compte plus pour détracteurs un
» peu notables que deux ou trois praticiens qui,
» d'une longue erreur, trop souvent reproduite,
» se sont fait une sorte de conviction. Beaucoup
» de gens très-éclairés ont eu la bonne foi de
» confesser, dans plusieurs occasions, leur mé-
» prise, et tout récemment MM. les médecins
» du Maryland viennent de faire une déclaration
» des plus solennelles, quant à la non importation
» et à la non contagion de la maladie. Déjà en 1804,
» le célèbre Jefferson, alors président de l'Union,

» avait osé, dans son message au congrès, heur-
» ter de front le préjugé alors presque général;
» et l'on a vu depuis *tous les hommes d'état,*
» *qui ont bien voulu se donner la peine d'ob-*
» *server avec soin,* adopter sans balancer une
» opinion que l'expérience consacre de plus en
» plus aux États-Unis.

» On peut consulter, à l'égard de la fièvre
» jaune, le rapport intéressant de feu M. le doc-
» teur Miller, de New-Yorck, homme qui fut aussi
» modeste et vrai qu'il était instruit; on peut
» lire également l'ouvrage récemment publié par
» M. le docteur Potter, membre de la société
» médicale de Maryland.

» Mais de toutes les opinions écrites sur cette
» importante question d'hygiène publique, au-
» cune ne peut donner plus de lumière que celle
» de l'estimable médecin qui, dès l'année 1794,
» s'efforça de faire triompher une doctrine con-
» solante *que le préjugé seul a pu jusqu'à ce*
» *jour rendre douteuse.*

» On trouvera peut-être que je m'exprime
» avec un peu d'assurance sur un sujet d'une
» nature très-grave; mais je donne ici ma con-
» viction, et afin de me faire excuser une opi-
» nion un peu tranchante, je dirai, sans que je
» puisse être autorisé, que je me suis livré pen-
» dant mes sept années d'exil aux États-Unis à

» l'étude de la médecine, et ce avec d'autant » plus de soin, que j'espérais trouver dans cette » circonstance honorable un moyen de vaincre, » pour ma famille et pour moi, la mauvaise » fortune. J'ai suivi exactement les hôpitaux de » New-Yorck; or, d'après tout ce que j'ai vu, » lu, entendu sur les lieux, je demeure con- » vaincu que la doctrine de M. le docteur De- » vèze est la seule véritable, quant à la fièvre » jaune. Je fais donc des vœux ardens pour » que des expériences authentiques soient faites, » ainsi qu'il le propose, et qu'elles aient lieu par » ordre de Sa Majesté, non-seulement en Europe, » mais aux États-Unis. Je me ferai un devoir » scrupuleux de concourir avec les hommes de » la science à diriger celles qui pourraient être » faites dans les deux Amériques. Heureux si je » puis, par mon zèle, m'associer aux travaux » d'un ami éclairé de l'humanité! »

Le ministre du Roi aux États-Unis,
en France par congé,

E. Hyde de Neuville.

Paris, 13 octobre 1820.

» *A Monsieur Devèze, etc.*

» Rochefort, le 11 novembre 1820.

» Monsieur,

» J'ai reçu, au moment de mon départ de
» Paris, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire. Je vous avoue que ma note n'était que
» pour M. le ministre de l'intérieur, et que je ré-
» pugne beaucoup à livrer au public une opinion
» qui sera trouvée peut-être un peu tranchante.
» Néanmoins, comme cette opinion est ma con-
» viction, comme je fais depuis long-temps des
» vœux pour que les gouvernemens s'occupent
» enfin de l'amélioration du système quarante-
» naire, que je vois très-vicieux et très-pré-
» judiciable (tel qu'il est aujourd'hui) au com-
» merce de tous les peuples, je vous laisse
» parfaitement libre, Monsieur, d'user de ma
» note comme bon vous semblera.

» Si les contagionistes me prouvent que j'ai
» tort, quant à la fièvre jaune des États-Unis,
» car je n'ai entendu parler que de la maladie
» que j'ai été à même d'observer, je confesserai
» avec empressement mon erreur; mais si je
» suis de ceux qui ont raison et complètement
» raison, ah! qu'ils consentent au moins à faire
» cesser un nouveau motif de crainte et d'afflic-
» tion pour l'humanité : assez de fléaux véri-
» tables la désolent; il ne faut point laisser à

» l'imagination le triste soin de lui en créer à » loisir.

» *L'ambassadeur du Roi au Brésil*,

» E. HYDE DE NEUVILLE. »

Il vient donc un temps où la vérité se fait jour à travers tous les obstacles, et triomphe de toutes les oppositions! Ce temps est arrivé pour l'immense Amérique, et ne peut pas être éloigné pour la France et l'Espagne. A quoi, en effet, cela tient-il encore? à une seule chose, à ce que la cause de la contagion, jugée pour ainsi dire à huis clos, soit évoquée à un tribunal public, solennel et surtout compétent (1); c'est-à-dire, composé de médecins dont la plupart, au moins,

(1) La commission centrale, appelée à prononcer sur la nature de la fièvre jaune, et dont le projet de loi, objet de la censure de M. le docteur Devèze, est émané, était composée,

De trois conseillers d'état,

D'un maître des requêtes,

D'un jurisconsulte,

De deux banquiers,

De deux administrateurs de lazarets,

D'un officier supérieur,

D'un chef de bureau du ministère,

Et de six médecins.

Parmi ces six médecins, trois n'avaient point vu la maladie et n'avaient rien écrit à ce sujet : M. le docteur Pariset l'avait à peine aperçue. *Voyez* le Mémoire de M. le docteur Devèze, adressé aux chambres, page 10.

auront vu la fièvre jaune. Que cette commission en appelle aux lumières des médecins nationaux et étrangers qui, par leur situation, ont été à même de démêler le caractère propre et distinctif de la fièvre jaune; qu'elle se procure enfin tous les documens possibles sur cette question. Ce débat de tous les systêmes, de toutes les opinions, où *nul défenseur et nul argument ne manqueront ni aux préjugés ni à la vérité*, aura pour résultat infaillible le sentiment d'une évidence générale. Mais si au lieu de prouver la réalité de la contagion, vous la supposez et l'établissez en principe; si vous en faites une espèce de dogme de police médicale et administrative, il n'y a plus rien à dire; la vérité, dans ce cas, aura beau s'offrir avec toute son évidence, elle ne sera point aperçue, ou du moins elle ne sera point écoutée. N'est-ce pas précisément ce qui est arrivé à M. le docteur Devèze, vis-à-vis de la commission centrale? Il a eu beau faire, ses preuves et ses argumens invincibles ont été écartés; la commission a passé outre, et s'est bornée à proposer des lazarets et des quarantaines, à déterminer le nombre, la forme et l'emplacement de ceux-là et la durée de celles-ci.

Cette manière de procéder de la commission centrale, si contraire à la marche qui lui était tracée par la nature des choses, et par la volonté

exprimée du ministre, n'en a pas moins eu ses apologistes.

Le XCIII^e *cahier du Journal universel des Sciences médicales* (janvier 1822) contient des réflexions sur la contagion de la fièvre jaune, par M. le docteur Peysson, médecin en chef de l'hôpital militaire de Cambray. Je m'arrêterai un instant sur quelques-unes de ces réflexions.

En voici d'abord une qui a son prix.

Examen des réflexions de M. le docteur Peysson.

« Au lieu de demander, la fièvre jaune est-» elle contagieuse? je voudrais qu'on demandât, » est-il utile de prendre des précautions contre » la fièvre jaune? »

A première vue, et en s'arrêtant à la surface, *ce vouloir* de M. Peysson paraît puéril; on se demande : A quoi bon changer *la forme* de la question? Pourquoi interroger d'abord sur le corrollaire au lieu de commencer par le théorème qui y est renfermé? Mais écoutons M. Peysson, et nous verrons que, s'il veut mettre ainsi la charrue avant les bœufs, il a ses raisons pour cela.

« La question ainsi posée, je doute qu'il y eût » beaucoup de médecins qui répondissent par la » négative. Quel est, en effet, celui qui aurait » *la témérité de blâmer les grandes mesures* » *que notre gouvernement a prises* pour nous » garantir du fléau dévastateur de l'Espagne?

» Non, je ne puis croire que *M. Lefort lui-*
» *même* osât donner le pernicieux conseil de
» laisser nos frontières sans défenses, contre un
» si dangereux ennemi. »

Maintenant on aperçoit le fond de la pensée de M. Peysson; il l'a montrée tout entière; on ne saurait plus s'y méprendre. Mais n'a-t-il pas à craindre qu'on ne voie plus de naïveté que de bienveillance, plus de malice que de finesse, dans ce vœu émis par un médecin, de voir ses adversaires sortir de l'arène de la science où ils s'efforcent à faire triompher un *principe médical*, dont il est l'ennemi, pour aller défendre la *conséquence administrative* sur un autre terrain où il se croit sûr d'avoir de puissans auxiliaires? On pourrait citer mille exemples du succès de cette tactique insidieuse, qui consiste à proposer au défenseur d'une vérité qui gêne ou qu'on veut nier, une conséquence ou une application qu'il ne puisse énoncer sans danger. Tout le monde sait l'usage qu'en fit la célèbre Catherine à l'égard d'un philosophe maladroit qui se prononçait avec feu, en sa présence, contre les coups d'état, et qu'elle interrompit par cette foudroyante apostrophe : *M. Diderot, que pense-t-on, à Paris, de la mort de Pierre?*

Mais, le vœu de M. Peysson fût-il rempli, fussions-nous obligés à exprimer explicitement

notre pensée sur *les grandes mesures* dont il parle, notre position n'aurait ni l'embarras, ni surtout le danger de celle du philosophe français à la cour de Catherine. Réduit à qualifier d'inutiles des mesures prises par le gouvernement, nous aurions la consolation de n'avoir point à les dire coupables, puisqu'elles n'ont été adoptées que dans de très-bonnes intentions; nous avons même la persuasion intime qu'il n'est aucun des ministres du Roi, qui n'excusât notre *témérité*, si, interrogé par lui, nous lui faisions l'aveu que, dans notre opinion de la non contagion de la fièvre jaune, nous croyons devoir, par respect pour la logique, déclarer que les quarantaines, les lazarets, etc., pour les bâtimens venant des Antilles, sont à nos yeux (qui ont vu de près, long-temps et souvent la fièvre jaune) des créations sans un but d'utilité plus réel, que ne serait celui d'une digue construite sur la butte Montmartre pour la garantir des débordemens de la Seine.

J'avais indiqué, dans ma lettre à M. le docteur Valentin, l'argument déja reproduit et développé en ce mémoire, qui repose sur le fait de la sécurité miraculeuse, si elle était mal fondée, des peuples des Antilles où la fièvre jaune règne habituellement, à l'égard de la chimérique contagion de cette maladie. M. Peysson ne nie pas

le fait, et, en cela, il faut louer sa réserve; mais il ne paraît nullement frappé d'un phénomène aussi merveilleux dans son opinion, et il ne voit « dans cette grande sécurité et dans le défaut » de précaution qui doit en être la suite, qu'une » cause suffisante pour rendre compte de ce » fléau parmi ces insulaires. »

Ne serait-on pas tenté de croire que M. le médecin de Cambray a, sur la population des Antilles, les mêmes idées que ces bonnes gens qui ne parlent pas des îles sans dire, les sauvages de Sainte-Lucie, de la Dominique, etc.? Du moins, j'aime à penser que, s'il avait des idées plus justes sur cette matière, il ne se bornerait pas à combattre un argument de la force de celui dont il s'agit, par une réflexion qui suppose les insulaires des Antilles doués d'une telle stupidité, qu'elle les empêcherait de se précautionner contre un danger se reproduisant continuellement autour d'eux : cet argument me paraît n'avoir rien souffert d'une aussi faible atteinte.

Toujours, et de plus en plus étonné de ma *témérité*, M. le docteur Peysson fait observer que je vais plus loin et que je cherche à prouver mon opinion par des faits (je suis forcé d'en convenir), et il rappelle ce que j'ai écrit dans le temps, au sujet des malades du brick *l'Euryale*, envoyés en convalescence au fort Bourbon.

« Cet argument, dit-il, paraît d'abord sans » réplique, puisqu'il est fondé sur des faits » observés par un homme digne de foi. »

Eu égard à la circonstance, la concession est grande et ressemble assez à l'aveu du *mat* du joueur, *à regret convaincu*. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant, c'est une nouvelle ruse de guerre; il y a une batterie masquée...; et qui résisterait à son feu!.... il sera dirigé par le brave amiral Duperré, au signal de M. Peysson.

« Pourquoi faut-il que ce que contient l'ex- « trait de la lettre du contre-amiral, s'oppose « jusqu'à un certain point aux conséquences « qu'on pourrait *en* tirer. » *En* se rapporte au fait des malades de *l'Euryale*.

J'en réfère très-volontiers à cette lettre de mon très-honorable ami, l'amiral, que l'on m'oppose dans le *Journal universel des Sciences médicales*, numéro de novembre 1821. On n'y trouvera, certes, rien qui infirme le fait relatif à *l'Euryale*, que j'ai rapporté; mais on verra, dans les réflexions auxquelles il a donné lieu, la preuve bien sensible que la question de la contagion n'a pas été jusqu'ici également sentie et comprise par ceux qui la débattent.

Cependant M. Peysson me presse et semble vouloir me donner lui-même le coup de grace.

« Je vais rapporter des faits qui paraissent

» entièrement contraires à ceux du *médecin de* » *la Martinique.* »

Reprenons donc courage, tout n'est peut-être pas encore perdu. Si les faits dont nous menace M. Peysson *paraissent* seulement contraires aux nôtres, qui empêche que nous ne nous retranchions dans notre argument qui *paraît* sans réplique, malgré les faits auxiliaires qui ne s'opposent à nous que *jusqu'à un certain point?* Voyons-les donc ces faits de M. Peysson.

« Toute l'armée (d'Espagne) traversa également le royaume de Murcie, où régnait cette » maladie (la fièvre jaune); il n'y eut cependant » que la seule 4e division qui en fut attaquée..., » laquelle seule campa non loin de Ziésar, après » l'avoir traversée et établi son état-major pendant quarante-huit heures dans cette malheureuse ville en proie à la fièvre jaune. »

En quoi ce fait est-il contraire à celui que nous avons cité et que l'on a reconnu *être* observé par un homme digne de foi? Il nous semble que, tout en affirmant la réalité de celui-ci, tout en défiant même qui que ce soit de le nier, dans le pays où il s'est passé et où le mémoire que nous écrivons, deviendra public, nous ne sommes nullement, pour cela, dans l'obligation de donner un démenti à M. Peysson, lorsqu'il rapporte que l'armée d'Espagne ayant traversé la Murcie,

la seule 4e division fut attaquée de la fièvre jaune. Poursuivons.

« Il n'y eut d'infecté dans cette division même » que les hommes qui avaient eu quelque con- » tact avec des personnes ou des objets de » cette ville. »

Êtes-vous bien sûr de celui-ci, M. Peysson? A-t-on pris la peine de constater positivement que ce contact avait eu lieu de la part de tous les hommes de la 4e division, atteints, en Espagne, de la fièvre jaune? Mais j'admets le fait et même les suivans (toutefois sous la réserve du mien comme d'un droit acquis).

« Les boulangers qui avaient passé deux jours » et deux nuits dans les fours et qui avaient » couché sur des fournitures prises dans les » maisons où il y avait eu des malades (on vou- » lait, il semble, ménager un fait pour les con- » tagionistes), perdirent beaucoup de monde.

» Le 55e régiment n'eut de malades et ne » perdit qu'un adjudant et deux soldats (quelle » contagion!) qui avaient été de service dans » les fours de Ziésar.

» Deux aides-de-camp, qui avaient logé en » ville, moururent également victimes de leur » imprudence (n'est-ce pas le pluriel qu'il fau- » drait?), tandis qu'aucun des officiers isolés qui » avaient mieux aimé bivouaquer, ne ressentit

» les moindres symptômes de cette cruelle ma-
» ladie.

» Une compagnie du 32e régiment, qui fut
» constamment de garde sur la place de Ziésar,
» n'eut aucun malade...; son colonel avait donné
» des ordres sévères pour que nul ne quittât son
» poste et n'entrât dans les maisons. »

Si M. Peysson avait pu mettre de côté, pour un moment, son opinion contagioniste, il aurait vu que ces faits n'ont rien de surprenant dans notre théorie.

Et d'abord, pour ce qui concerne les boulangers, l'adjudant et les deux soldats morts à la gueule du four, tout médecin non contagioniste concevra sans difficulté, que des militaires traversant un pays où règne la fièvre jaune, dont on peut dire au moins que le développement n'a pas lieu sans l'action d'une haute température, soient atteints de cette maladie après avoir passé (sur des fournitures quelconques) deux jours et deux nuits dans des fours, tandis que leurs camarades, restés à un camp, sont épargnés.

Le même médecin non contagioniste ne sera pas plus embarrassé des deux aides-de-camp; il observera qu'indépendamment de la fatigue plus grande qu'ils ont vraisemblablement essuyée, de la qualité différente de l'air qu'ils ont respiré

dans des lieux fermés, etc., il y a mille imprudences possibles pour des aides-de-camp logés en ville, et interdites à des officiers bivouaqués, lesquelles ont pu déterminer, chez les premiers, l'invasion de la fièvre jaune à laquelle les autres ont échappé.

Quant au dernier fait, il n'est pas plus concluant que celui que je vais rapporter, au risque de fournir, à mon adversaire, des armes contre moi.

Deux hommes sur vingt-un, appartenant à l'équipage d'un bâtiment, s'esquivent et vont dans une maison; le surlendemain ils tombent malades de la fièvre jaune, et bientôt succombent. A quelques jours de là, deux autres hommes de ce même équipage commettent la même imprudence et subissent le même sort; les dix-sept autres, plus sages ou mieux gardés, n'éprouvent aucune atteinte de la maladie. Voilà qui paraît fort; mais ne nous pressons pas de conclure avant de savoir tout: les vingt-un hommes étaient des matelots scorbutiques de la frégate *la Néréide*, envoyés, dans le courant du mois de mai dernier, en même temps à l'hôpital du Fort-Royal, où il y avait des fièvres jaunes, et où ils furent placés dans une salle séparée. C'est de cet hôpital que s'échappèrent les quatre malheureux qui moururent, et la maison qui leur fut si funeste était

un cabaret où ils s'énivrèrent complètement. Ma conclusion, à moi, est que les dix-sept hommes qui furent exempts de la maladie, dûrent leur salut à ce qu'ils n'entrèrent pas en contact......., avec le tafia dont les quatre camarades se gorgèrent dans le cabaret *infecté* par cette pernicieuse liqueur.

Je soumets l'explication à M. Peysson, et, au cas qu'elle lui paraisse raisonnable, je demanderai à ce docteur s'il pense qu'il fût plus difficile à un médecin non contagioniste de rendre raison de la préservation de la compagnie du 32e, qui resta de garde sur la place de Ziésar, en gardant une sévère discipline et sans que personne s'écartât de son poste; pourvu que ce médecin *téméraire* fut bien informé de tout ce que firent ou ne firent pas, d'une part, les soldats de cette compagnie, et d'autre part, les soldats qui, étant entrés dans les maisons de Ziésar, eurent la fièvre jaune.

M. Peysson exprime ensuite l'espoir que,

« Nos héroïques confrères qui reviennent de
» Barcelonne, chargés d'une gloire immortelle,
» en rapporteront en même temps une masse
» d'observations capables de ne plus laisser
» aucun doute sur le véritable caractère de la
» fièvre jaune. »

Passe pour la gloire immortelle; mais quant

à la *masse de leurs observations*, nous avons dit plus haut ce qu'il faut, à peu près, en penser ; elles ne sont rien moins que capables de fixer sur le vrai caractère de la fièvre jaune qu'ils ont eu à peine le temps d'apercevoir.

Le petit écrit de M. Peysson est terminé par deux questions adressées aux médecins non contagionistes, et qu'il nous gardait pour le bouquet; elles sont faites dans l'hypothèse que la fièvre jaune ne soit pas contagieuse, et on y voit clairement l'intention de nous réduire *à quia*.

« 1° Pourquoi commence-t-elle toujours par » des ports de mer, tels que Cadix, Malaga, » Alicante, etc. ? »

Cela veut dire que la fièvre jaune est importée en Espagne par les navires qui abordent à Cadix, Malaga, etc. Je n'ai qu'une petite difficulté à faire là-dessus : la fièvre jaune, aux Antilles, commence aussi dans les ports, et même elle ne s'éloigne pas sensiblement du bord de mer; et pourtant ne serait-ce pas une dérision cruelle, lorsque cette maladie vient à se montrer après l'arrivée de quelques bâtimens français dont elle moissonne les équipages, d'accuser les malheureux matelots de Brest ou du Hâvre, de l'avoir importée ici de la Bretagne ou de la Normandie ?

« Pourquoi ne la voit-on pas dans l'intérieur » de la péninsule ? »

Ici, et pour en finir, je renverrai la balle à M. Peysson, et le prierai de nous dire lui-même le *pourquoi* de ce phénomène si remarquable, *dans l'hypothèse que la fièvre jaune soit contagieuse*, et de vouloir bien nous l'expliquer non-seulement pour la péninsule, mais encore pour les îles, et même, s'il est assez bon, pour le continent d'Amérique.

Imputations de *prévention*, d'*aveuglement*, d'*orgueil* et d'*intérêt* repoussées.

Nous trouvons dans plus d'un livre écrit dernièrement en faveur de la contagion de la fièvre jaune, et jusques dans les discours de certains orateurs de la chambre des députés, ces étranges paroles que l'on applique aux médecins qui nient cette contagion : *prévention*, *aveuglement*, *orgueil*, *intérêt*, *etc.* De vagues et injurieuses allégations ne sont point des argumens, et ceux qui se les permettent, décèlent par-là même la faiblesse ou plutôt la fausseté de la cause qu'ils défendent. Lesquels, de bonne foi, dans la question présente, peut-on accuser de *prévention* et d'*aveuglement*, ou ceux qui passent leur vie au milieu de la fièvre jaune, ou ceux qui n'ont vu cette maladie qu'en passant et en tremblant, ou ne l'ont jamais vue du tout ? Pour tout esprit impartial, la réponse est facile. Or, ce sont les médecins des Antilles et de l'Amérique, où

la fièvre jaune règne habituellement, qui nient la qualité contagieuse de cette maladie. Une expérience éprouvée par le temps a appris à ces médecins à distinguer les illusions de la vérité, et à ne pas confondre avec les écarts d'une imagination effrayée ou peu aguerrie, les faits d'une observation constante et invariable. On ne peut pas nier, en effet, qu'un ou plusieurs médecins puissent être frappés pour un temps et même pour toujours de cette maladie appelée *prévention, aveuglement*, et dont la propriété est de dénaturer les objets, et de jeter l'esprit dans les recherches fantastiques; plus d'un livre sur la fièvre jaune des Antilles et même sur celle d'Espagne, dépose de cette triste vérité! Mais dire que c'est par prévention et par aveuglement que les médecins des Antilles et de l'Amérique nient la contagion d'une maladie que personne ne peut ni aussi-bien étudier, ni conséquemment mieux connaître, c'est, il faut le répéter, un excès d'injustice et de déraison où peut seul jeter l'aveuglement produit par la prévention même.

Il est possible aussi que l'orgueil et l'intérêt aient eu quelqu'influence sur l'opinion professée dans ces derniers temps, pour ou contre la contagion de la fièvre jaune; mais dans lequel des deux partis ces deux grandes passions ont-elles

dû vraisemblablement s'établir? lequel des deux partis leur présentait le plus d'appât? L'*intérêt*, dans celui qui soutient la contagion et demande des lazarets, n'aurait-il pas soufflé qu'il n'y a point de contagion *reconnue*, sans gardiens suprêmes de la santé publique; de lazarets, sans médecins, sans inspecteurs, sans administration? De son côté, l'orgueil n'aurait-il pas suggéré qu'on ne parlerait pas plus de huit jours d'une commission sanitaire qui aurait dit purement et simplement: la fièvre jaune n'est pas contagieuse, elle ne s'importe pas; en conséquence, les cordons sanitaires, les lazarets, les quarantaines sont des créations inutiles, nuisibles, absurdes? N'aurait-il pas encore suggéré, cet orgueil subtil, qu'on regarderait comme ayant bien mérité de l'humanité, les hommes qui auraient signalé les dangers d'un *horrible fléau* et indiqué ces grandes mesures pour s'en garantir? Enfin, se jetant par anticipation dans l'avenir, ne se serait-il pas dit encore, cet orgueil, que le souvenir des hommes qui proposent de grandes mesures, se lierait naturellement à celui de ces mesures, et que les générations des générations les béniraient pour tout le mal que ne leur aurait pas fait la fièvre jaune?

Maintenant, nous osons le demander, qu'ont

l'orgueil et l'intérêt à faire pour ceux qui nient la contagion de cette maladie? Quelle gloire, quelle récompense, quel profit imagine-t-on qu'ils puissent jamais en retirer? Aucun, bien évidemment aucun, qui ait sa source ailleurs que dans leur conscience et la conviction qu'ils défendent la vérité. Les non contagionistes pourraient donc rétorquer, et comme on le sentira sans doute, avec avantage, les injures qui leur sont adressées, et renvoyer à ceux de leurs adversaires qui les ont lancés leurs propres traits. Mais nous n'avons nul besoin de récriminations pour faire triompher notre cause. Oui, nous combattons pour des intérêts, de vastes intérêts; mais ces intérêts sont nobles et légitimes, ce sont ceux de toute la France, compromise dans une des principales sources de sa prospérité, son commerce maritime.

Combien ne lui en a-t-il pas déja coûté depuis que ces quarantaines ont été établies dans nos ports de l'Océan et de la Manche? Qu'on interpelle sur ce point les négocians de Bordeaux, de Nantes, du Hâvre, etc., et ils diront ce que vaut au commerce cette mesure qui repousse les Antilles françaises à quinze cents lieues plus loin de leur métropole. On se plaint que l'état de son commerce avec les

colonies et l'Amérique devient chaque jour plus déplorable. Cet état de dépérissement du commerce extérieur peut bien, à certains égards, être imputé à des causes qui ont, dans ces derniers temps, influé d'une manière funeste sur le commerce en général; mais il est également incontestable que plusieurs causes particulières, qu'il n'est pas de notre compétence d'examiner, sont venues se joindre aux causes générales pour la ruine du commerce colonial, et la quarantaine imposée en France aux navires qui viennent des colonies et de l'Amérique, doit évidemment y être comprise pour sa bonne part. Incessamment sans doute on reviendra comme d'abus de ces mesures si sévères, si peu en harmonie avec les faits, si préjudiciables à la France et à l'humanité. Mais il en aura coûté cher à l'une et à l'autre; car c'est toujours en portant la peine de leurs erreurs et de leur obstination que les hommes et les gouvernemens s'éclairent.

Nous n'ignorons point ici le dédain affecté avec lequel on a, dans ces derniers temps, traité les ouvrages écrits dans le sens de celui-ci, ni l'espèce de défaveur qui en a rejailli sur leurs auteurs; mais nous ne saurions nous arrêter devant ces considérations : il nous appartient

à nous tous qui vivons au milieu de la fièvre jaune et qui en faisons notre étude spéciale, d'essayer, par tous les moyens en notre pouvoir, d'éclairer le gouvernement, induit en erreur, dans une cause qui intéresse à la fois sa gloire et sa prospérité. C'est le but que nous nous sommes proposé dans ce mémoire, où l'on n'aura du moins à se prémunir ni contre l'intérêt qui déguise, ni contre les préjugés et les passions qui dénaturent. A l'abri de toute influence, hormis celle du devoir, nous avons dit les vérités telles que nous les savons, appliqué autant que possible le mot propre à chaque chose, et discuté avec toute la liberté que réclame le sujet, les points principaux sur lesquels les partisans de la contagion appuient leur système. En combattant leurs argumens, nous nous sommes tenus dans le cercle d'une sévère logique, persuadés que nous sommes, qu'il n'y a, dans une question si confuse, de moyen sûr de parvenir à la vérité, que le raisonnement. C'est un terrain où il est loisible et également honorable de combattre des deux côtés, et sur lequel nous appelons volontiers nos adversaires: ce ne serait qu'en raisonnant mieux que nous qu'ils pourraient se venger dignement de nous, s'ils croyaient avoir à s'en plaindre. Celui qui

traite sérieusement un sujet grave et important mérite, s'il se trompe, qu'on l'éclaire en le réfutant. Nous désirons être jugés d'après ce principe dont, en quelque sorte, je me suis fait à moi-même l'application. Une mauvaise honte, une fausse délicatesse ne m'ont point empêché de revenir complétement sur les idées que je m'étais formées de la fièvre jaune avant de l'avoir vue. Eh bien! chose étrange! on a voulu voir de l'inconséquence dans cette conduite, et en tirer parti pour infirmer mon témoignage! comme si chaque jour n'amenait pas son instruction! comme si la vérité, quand surtout il y aurait avantage personnel à la taire ou à la déguiser, pouvait acquérir plus de recommandation que dans la bouche de ceux qui reconnaissent, prouvent et abjurent leurs erreurs! Que de médecins européens, qui partagent encore mon erreur passée sur le caractère de la fièvre jaune, précisément aussi parce qu'ils ne la connaissent pas, seraient de mon avis après trois mois de séjour ici! et tous, nous n'en doutons pas, imiteraient mon exemple, comme j'ai imité celui de tant d'autres qui s'étaient trompés comme moi. La vérité que l'on cherche avec ardeur et bonne foi, a des attraits irrésistibles : quand on est persuadé de l'avoir trouvée, c'est toujours un besoin, c'est quelquefois un devoir

de le proclamer hautement ; tout comme il y a folie, quand il n'y a pas crime, à persister dans son erreur.

Cujusvis hominis est errare, nullius autem, nisi insapientis, in errore perseverare. Cic.

Martinique, 31 décembre 1822.

COPIE

De la lettre de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Martinique, *à Monsieur* de Ricard, *ordonnateur de la colonie.*

Fort-Royal, 12 avril 1822.

Monsieur l'ordonnateur, je vous communique ci-joint une lettre de M. le contre-amiral Duperré, qui a pour but de réclamer l'emploi du moyen hygiénique propre à extirper du brick de S. M. *l'Euryale*, la cause de la maladie dont l'équipage de ce bâtiment vient d'être atteint.

En conséquence, vous avez à réunir, au jour que vous indiquerez, mais le plus promptement possible, une commission composée de

MM. Lefort, médecin en chef,
Luzeau, chirurgien en chef,
Achard, pharmacien, chargé en chef de ce service, à l'hôpital;

A laquelle devront être appelés MM. le capitaine de frégate Villaret de Joyeuse et le chirurgien en chef de la frégate *la Gloire.*

Après un mûr examen, la commission a à

prononcer sur les questions posées par M. l'amiral, de la manière suivante :

1° Si le brick *l'Euryale* peut continuer sans danger à rester armé ?

2° Quels sont les moyens de l'assainir ?

3° Dans le cas où son désarmement momentané serait jugé convenable, à quelle époque le réarmement pourrait-il avoir lieu, après avoir désigné et employé les moyens d'assainissement ?

En m'adressant le procès-verbal qui sera rédigé par la commission, je vous serai obligé de me renvoyer la lettre de M. le contre-amiral Duperré.

Recevez, etc.

Le lieutenant-général, gouverneur,

Signé DONZELOT.

PROCÈS-VERBAL.

Aujourd'hui 14 avril 1821, nous, soussignés, membres de la commission formée à la demande de M. le contre-amiral Duperré, par l'ordre de Son Exc. M. le gouverneur, à l'effet de statuer sur quelques questions posées par M. l'amiral, relativement aux moyens à employer pour assainir le brick *l'Euryale*, commandé par M. Villaret de Joyeuse, nous sommes transportés à dix heures du matin à bord dudit brick. Nous l'avons visité dans le plus grand détail, et nulle part, pas même dans la cale, aucune mauvaise odeur ne s'est fait sentir; tout y est propre : le bordage intérieur est encore blanc de chaux, et n'offre pas de traces sensibles d'humidité. Les hommes qui composent l'équipage sont bien tenus, et semblent contens de leur situation; cependant la maladie la plus grave vient de se développer spontanément à bord de *l'Euryale* pendant sa dernière croisière : des hommes étrangers à son équipage, mis à bord à son retour, y sont tombés malades. Il y a donc indépendamment des influences extérieures, une cause cachée, mais réelle, de maladie à bord de *l'Euryale* : cette cause ne peut être qu'un air vicié,

un gaz délétère moins appréciable par les sens que par ses effets funestes sur l'économie animale. Ce n'est point ici le lieu de dire les choses qui tendent sans cesse à corrompre l'air intérieur des vaisseaux : elles sont très-nombreuses sous toutes les lattitudes, et ont été bien détaillées dans le mémoire de M. le docteur Kéraudren, *sur les causes des maladies des marins*. Mais nous ne pouvons nous dispenser d'en indiquer une puissante, particulière aux bâtimens qui séjournent aux colonies : c'est l'immense quantité de ravets ou cancrelats qui se nichent dans tous les recoins et se retranchent dans un lieu inaccessible (le maille), y périssent, tombent en putréfaction et contribuent, ainsi pour leur part, à dénaturer l'air qui ne peut y être renouvelé. Ceci n'est point une supposition gratuite, quel que bien joint que soit le vaigrage, il joue plus ou moins à la mer dans les grands mouvemens du bâtiment; or, il s'échappe par les ouvertures de ce bordage intérieur, un air gazeux, chaud, fétide, suffoquant, ainsi que M. de Villaret et ses officiers l'ont éprouvé. C'est à ce gaz délétère, dont l'action se trouve encore augmentée ici par une haute température humide et par une prédisposition plus prononcée chez les hommes qui le respirent, qu'il faut certainement attribuer la production de la maladie à bord.

C'est d'après ces principes et ces considérations que nous allons répondre aux questions de M. l'amiral.

1° « Le brick *l'Euryale* peut-il continuer sans » danger à rester armé ? »

Oui, si l'air corrompu, les gaz délétères, que nous regardons ici comme la cause matérielle principale de la maladie, peuvent être délogés et anéantis. Or, nous croyons que cette cause locale de la fièvre jaune développée à bord de *l'Euryale*, peut, en effet, être détruite, et nous répondons à la seconde question de M. l'amiral, en indiquant les moyens suivans, comme propres à produire cet effet :

1° Délester entièrement le navire et laver légèrement sa cale à l'eau douce;

2° Enlever un bordage extérieur ou préceinte, de chaque côté, à la partie supérieure de la coque;

3° Enlever un bordage intérieur ou vaigrage, de chaque côté, à la partie la plus déclive de la coque;

4° Alors, faire des fumigations dans la cale, d'abord légères, et les augmenter successivement pendant deux ou trois jours, en ayant soin de tenir les écoutilles fermées;

5° Après les fumigations, placer des feux sur la carlingue, les entretenir aussi pendant deux ou

trois jours, avec les mêmes précautions que pour les fumigations ;

6° Enfin, après ces trois opérations, établir des manches à vent dont l'ouverture viendra aboutir à un pied ou deux du bordage enlevé (para-close).

Nous indiquons les fumigations ici, moins dans la vue de purifier ou désinfecter l'air corrompu, que comme le moyen le plus propre à déloger et *asphixier* toute la vermine retranchée entre les bordages.

Quant au feu, nous le regardons comme le moyen le plus puissant et le plus efficace pour détruire et annihiler tout principe ou foyer d'infection borné. Par la combustion, en effet, il s'opère nécessairement un vide en raison de la quantité d'oxigène absorbée, et de sa proportion avec les autres principes de l'air atmosphérique; de là un centre de fluxion où l'air ambiant se précipite et soumet à une altération plus ou moins grande tous les miasmes dont il est le véhicule. C'est ainsi que la raréfaction qu'opère une haute chaleur en déplaçant l'atmosphère in-infectée, donne accès à l'air extérieur plus dense qui vient subitement en remplir l'espace. Dans des lieux circonscrits comme la cale d'un vaisseau, où en déplaçant quelques bordages on donne facilement accès à l'air extérieur, les feux

seront donc employés avec autant de succès que de sécurité pour détruire tout foyer d'infection et renouveler l'air. C'est d'après ces principes que nous conseillerons toujours d'établir les cuisines et les fours dans les entreponts des bâtimens.

Les manches à vent, lorsque le foyer d'infection aura été détruit, en faisant circuler un air pur dans toutes les parties du bâtiment, achèveront de le purifier entièrement. Toutes ces opérations exigeront au moins une quinzaine de jours, de sorte que, et nous répondons par-là à la troisième question de M. l'amiral, ce ne sera guères que dans les premiers jours de mai que *l'Euryale* pourra reprendre la mer avec toute sécurité, si surtout il est destiné à courir vers un climat froid ou moins chaud que celui des Antilles.

Signé ACHARD, LUZEAU, LEFORT,
VILLARET, SOUVILLE.

PROCÈS-VERBAUX

Des expériences médicales qui ont eu lieu au Fort-Royal, sur la personne de M. GUYON, *chirurgien-major au* 1er *bataillon d'infanterie de ligne de la Martinique, et auxquelles cet officier de santé s'est soumis dans le dessein de constater la nature de la fièvre jaune, sous le rapport de sa propriété contagieuse ou non contagieuse.*

LE vingt-huit juin mil huit cent vingt-deux, M. Guyon a pris, dans la grande salle de l'hôpital du Fort-Royal, en présence des médecins, chirurgiens et pharmaciens soussignés, et de plusieurs autres employés de l'hôpital, la chemise d'un homme atteint de la fièvre jaune (le nommé Yvon, soldat à la 4e compagnie du 1er bataillon d'infanterie de ligne de la Martinique), tout imbibée de la sueur du malade, s'en est revêtu sur-le-champ, et a été ensuite inoculé aux deux bras, par M. Cuppé, chirurgien entretenu de première classe de la marine, avec la matière jaunâtre des vésicatoires en suppuration. L'appareil et la chemise ont été gardés pendant

vingt-quatre heures, et levés en présence des témoins.

LEFORT, médecin du Roi; CUPPÉ, chirurgien entretenu de Ire classe; ACHARD, pharmacien en chef; AUDEMAR, chirurgien entretenu de 2e classe, prévôt de l'hôpital; BERRARD, chirurgien entretenu de 3e classe; BEDEAU, *idem;* SELLON, pharmacien entretenu de 3e classe; PEYRAUD, *idem;* CABANEL, *idem.*

LE trente juin au matin, et en présence de la plupart des témoins ci-dessus et soussignés, M. Guyon a bu un petit verre d'environ deux onces de la matière noire vomie par le sieur Framery d'Ambrucq, commis de marine; et après s'être frictionné les deux bras avec cette même matière, il en a été inoculé par M. Cuppé.

LEFORT; CUPPÉ; ACHARD; AUDEMAR; BERNARD; BEDÉAU; SELLON; PEYRAUD; CABANEL; Jn MICHEL, commis de marine dans l'administration des vivres; SAINTE-ROSE BARTHOUILH, habitant du Fort-Royal.

Le sieur Framery étant mort le premier juillet, au cinquième jour de maladie, à neuf

heures du matin, M. Guyon a, en présence des témoins soussignés, revêtu sa chemise tout imprégnée de matière noire, encore chaude, et s'est aussitôt couché dans le lit du défunt, également maculé de matière noire et autres excrémens. Il est resté dans le lit six heures et demie, y a sué et dormi en présence de la plupart des témoins.

LEFORT; CUPPÉ; ACHARD; AUDEMAR; BERNARD; BEDEAU; SELLON; PEYRAUD; CABANEL; J[n] MICHEL; SAINTE-ROSE BARTHOUILH; FLEUROT, imprimeur du gouvernement; VILLEMAIN, lieutenant au I[er] bataillon de la Martinique; T. DESMAZES, commis de marine, au contrôle colonial.

Et enfin, le malade de l'hôpital, qui avait servi à la première expérience, ayant succombé le 2 juillet, l'ouverture de son corps a été faite par M. Guyon, en présence des témoins soussignés. L'estomac contenait une assez grande quantité de matière noire sanguinolente, et sa membrane interne était rouge et enflammée. M. Guyon a, de nouveau, été inoculé aux deux bras, par M. Cuppé, avec cette matière, et les piqûres ont été recouvertes par la surface altérée de morceaux pris dans les parois de l'estomac. L'appareil

a été levé, vingt-quatre heures après l'application, en présence des témoins. Les parties inoculées étaient enflammées, douloureuses, et les glandes axillaires un peu tuméfiées.

LEFORT; CUPPÉ; ACHARD; AUDEMAR; BEDEAU; BERNARD; SELLON; PEYRAUD; CABANEL; GRIVEL, officier de voltigeurs au 1[er] bataillon de la Martinique.

Nota. M. le docteur Sérand, chirurgien entretenu de 1[re] classe, à bord de la frégate *l'Hermione*, n'a pu signer ces procès-verbaux, à cause du départ pour France de ladite frégate.

On a également omis de faire signer plusieurs autres témoins oculaires, comme, par exemple, les sœurs de l'hôpital, Madame Thuret, femme du contrôleur colonial, aux soins de laquelle le jeune Framery était recommandé, etc.

VU pour légalisation des signatures des dénommés ci-contre et de l'autre part, témoins aux expériences faites par le sieur Guyon, sur lui-même, pour constater la nature de la fièvre jaune, sous le rapport de la contagion; lesquelles expériences sont parvenues successivement à notre connaissance, avec tous leurs détails, tels qu'ils sont relatés ici.

Nous certifions, en outre, que le sieur Guyon, que nous avons vu quelques jours après la dernière de ces expériences, nous a paru jouir de toute la plénitude de sa santé, et qu'il n'a pas cessé, depuis cette époque, de s'acquitter du service très-actif dont il est chargé, en qualité de chirurgien-major du 1er bataillon de la Martinique.

Fort-Royal, le 28 août 1822.

Le lieutenant-général, gouverneur et administrateur pour le Roi,

DONZELOT.

RAPPORT

Sur le Mémoire de M. le docteur Lefort.

Dans ses deux dernières séances, la Société a entendu la lecture d'un mémoire de M. Lefort, médecin du Roi, au Fort-Royal, sur la non contagion de la fièvre jaune.

Le titre seul de cet ouvrage annonce le but que l'auteur s'est proposé en l'écrivant; et nous allons voir, par la courte analyse que nous en avons faite, qu'il serait difficile de pousser plus loin l'évidence de la vérité.

M. Lefort commence par un aperçu des causes tant générales que locales qui peuvent produire la maladie, et la rendre soit épidémique, soit endémique ou purement sporadique, selon que ces causes agissent de concert ou séparément (ce qui doit écarter toute idée de contagion). Il expose ensuite des faits bien décisifs, qu'il a eu occasion d'observer dans le cours de l'année 1821.

Le premier concerne le brick *l'Euryale*, à bord duquel la fièvre jaune se déclara dans le mois de mars, pendant une croisière. Lors de

sa relâche au Fort-Royal, il avait déjà perdu son chirurgien et cinq hommes de son équipage; plusieurs hommes de la frégate *la Gloire* y furent envoyés en corvée; quelques-uns y contractèrent la maladie et en moururent. (Nouvel argument en faveur des contagionistes.) Mais les malades de *l'Euryale*, transportés à l'hôpital et envoyés ensuite en convalescence au fort Bourbon, avec leurs hardes *non soumises* à une *désinfection préalable*, ne communiquèrent point la fièvre jaune. (Preuve évidente de la non contagion.) Elle ne s'étendit pas au-delà des foyers d'infection. Nous verrons plus bas la définition infiniment exacte que notre collègue fait des deux mots *contagion* et *infection*.

Le second fait cité par M. Lefort se rapporte à la corvette *l'Égérie*, qui, pendant le séjour qu'elle fit dans la rade des Trois-Ilets avec *la Diligente* et le brick *le Silène*, perdit plusieurs hommes de la fièvre jaune, sans que personne des équipages des derniers bâtimens en fût atteint, malgré les fréquentes communications qu'ils eurent entr'eux : *l'Égérie* prit la mer à la fin d'octobre.

La maladie se déclara aussi à bord de *la Diligente*, à son retour au mouillage du Fort-Royal; elle mit en mer de conserve avec *le Silène*, qui en fut constamment exempt dans le trajet de la

Martinique à Porto-Cabello et en Europe. Les hommes de l'équipage de *la Diligente*, à son arrivée au Fort-Royal, furent, comme ceux de *l'Égérie*, envoyés au fort Bourbon avec leurs effets. Quelques-uns de ces hommes, atteints déjà de l'infection maladive, moururent; mais aucun des soldats ni des gendarmes qui étaient casernés au fort, ne fut atteint, malgré leur libre communication journalière avec les matelots. Ce dernier fait, dit M. Lefort, est notoire; et nous sommes entièrement de son avis. En effet, il n'y a point eu ici transmission de la maladie d'individu à individu (propriété essentielle à la contagion); et c'est ici le cas de rendre hautement justice à notre auteur, sur la distinction qu'il fait de la *contagion* d'avec *l'infection ;* distinction qui, selon nous, n'avait pas encore été établie d'une manière aussi claire. Nous renvoyons au mémoire pour ces définitions; M. Lefort en fait sentir toute l'importance, et dit, avec raison, qu'elle doit servir de base à toutes mesures sanitaires.

Après avoir indiqué sommairement les expériences faites depuis vingt ans par divers médecins, tant *américains* que *français* et *anglais*, pour s'inoculer la fièvre jaune, M. Lefort passe en revue celles faites par notre infatigable et héroïque collègue M. Guyon, qui, dans le court espace de cinq jours, a épuisé tous les modes

de contact et d'inoculation, avec tout aussi peu de succès que ses prédécesseurs. (Quoi de plus concluant en faveur de la non contagion!) M. Lefort joint à toutes ces preuves celles qui se présentent journellement dans les hôpitaux du Fort-Royal et de Saint-Pierre, où des malades arrivant, sont, par inadvertance, couchés dans des lits encore chauds, où des hommes venaient d'expirer de la fièvre jaune, où une quantité d'ouvertures de cadavres ont été faites, particulièrement au Fort-Royal : aucun exemple de communication n'a été observé.

Nous ne suivrons pas notre collègue dans sa lutte avec M. le docteur Pariset; nous nous contenterons de dire, qu'après avoir prouvé à ce dernier qu'il est souvent en contradiction avec lui-même, notamment quand il dit, que la fièvre jaune peut tantôt être contagieuse et tantôt ne l'être pas (assertion purement gratuite et nullement conforme aux règles de raisonnement), il reste sur tous les points maître du champ de bataille; il prouve à notre contagioniste, qu'une maladie non contagieuse dans un endroit, ne peut nullement produire une maladie contagieuse dans un autre pays, et que toute maladie qui a un caractère vraiment contagieux, se rencontre dans tous les pays et attaque indistinctement tous les individus (exemple, la petite vérole, la rougeole, etc.).

Notre collègue jette ensuite un coup d'œil sur le rapport de la commission de Barcelonne, et prouve, avec toute l'évidence possible, que l'opinion de ses membres sur la contagion de la maladie qu'ils allaient observer, était arrêtée d'avance. Il oppose à ce même rapport le mémoire de treize autres médecins qui nient formellement la propriété contagieuse de la maladie qui a désolé cette ville, et qui disent positivement que toutes mesures sanitaires prises par le gouvernement ont été précaires, tout à fait inutiles et même nuisibles, si l'on en excepte l'émigration : la majeure partie des médecins de Barcelonne ne croit point à la contagion.

M. Lefort donne un aperçu de la marche et des progrès de l'esprit dans l'investigation des causes et du caractère de la fièvre jaune aux états de l'Union; il fait voir positivement que, depuis l'année 1800, toute idée d'importation et par conséquent de contagion de la maladie qui nous occupe, a été généralement abandonnée. La note toute récente de M. Hyde de Neuville, sur un mémoire de M le docteur Devèze, présenté au ministre de l'intérieur, en est une nouvelle preuve. Pendant notre séjour en Amérique, dans les années 1803 et 1804, nous avons eu occasion de nous convaincre que la classe des contagionistes avait déjà

perdu à cette époque un grand nombre de ses partisans.

L'examen que fait notre collègue des réflexions de M. le docteur Peysson, insérées dans le *Journal universel des Sciences médicales*, année 1822, prouve évidemment la faiblesse des armes du médecin de Cambray, et, de plus, qu'il n'a pas su différencier ce que nous entendons par *infection*, et ce que l'on doit entendre par *contagion*.

La dernière partie du mémoire de M. Lefort est consacrée à repousser avec force les diverses imputations de *prévention*, d'*aveuglement*, d'*orgueil* et d'*intérêt* que certains écrivains ont bien voulu, dans ces derniers temps, appliquer aux médecins qui nient la contagion de la fièvre jaune, et, sur ce point comme dans les précédens, notre collègue reste pleinement victorieux.

Si notre opinion pouvait être de quelque poids dans la balance, nous répéterions ici ce que nous avons dit, il y a seize ans, dans un mémoire intitulé : *Essai sur la fièvre jaune des Antilles*, et ce que nous avons écrit en 1820 en réponse à la demande faite par notre gouverneur, à tous les médecins de cette colonie, que nous ne croyons nullement au caractère contagieux de cette maladie : *Quod vidimus testamur.*

Nous terminerons ici ce que nous avons à

dire sur le mémoire de notre collègue, et nous pensons que sa doctrine, qui doit être celle de tous les médecins qui exercent leur art à l'abri de toute prévention, doit avant peu renverser la doctrine contraire.

Saint-Pierre, 31 *janvier* 1823.

GARNIER, *d. m. p.*

Pour copie conforme :

Le secrétaire de la Société médicale,

BILLOUIN.

IMPRIMERIE DE FLEUROT ET COMP^e.